



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO



NUMÉRO 131



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 21 février 2019



Présidente

Mme Karen Vecchio

Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 21 février 2019

● (0845)

[Traduction]

La présidente (Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC)): Bonjour, et bienvenue à la 131^e séance du Comité permanent de la condition féminine qui se réunit en public.

Aujourd'hui, conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 19 juin 2018, nous amorcerons notre étude sur les défis auxquels les femmes aînées font face, qui porte une attention particulière aux facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité de ces femmes.

Dans ce contexte, nous sommes heureux d'accueillir les invités suivants qui témoigneront pendant la première heure de la séance.

Les représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sont les suivants: Charles MacArthur, premier vice-président, Aide au logement, et Romy Bowers, chef des activités commerciales.

Les représentants du ministère de l'Emploi et du Développement social sont les suivants: Karen Hall, directrice générale, Direction de la politique sociale, Direction générale des politiques stratégiques et de service; Catherine Scott, directrice générale, Direction des partenariats pour le développement communautaire et de lutte contre l'itinérance, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social; Jackie Holden, directrice principale, Division des politiques sur les aînés, des partenariats et de la mobilisation, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social; et Patrick Bussière, directeur, Division de la recherche sociale, Direction générale des politiques stratégiques et de service.

Je vais maintenant céder la parole à Jackie Holden.

Vous disposez de sept minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Mme Jackie Holden (directrice principale, Division des politiques sur les aînés, des partenariats et de la mobilisation, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, ministère de l'Emploi et du Développement social): Merci beaucoup, madame la présidente, et merci, chers membres du comité.

Je tiens à vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous ce matin, alors que s'amorce votre étude sur les défis auxquels les femmes aînées font face. Je suis heureuse d'être ici avec mes collègues au nom d'Emploi et Développement social Canada.

Les aînés représentent un élément important de notre tissu social et contribuent à la riche diversité du Canada. Voilà pourquoi le gouvernement s'est engagé à solliciter l'opinion d'une vaste diversité d'intervenants sur les questions touchant les aînés, afin que les Canadiens âgés puissent vieillir dans la dignité, dans le meilleur état

de santé possible, et dans des conditions leur assurant une sécurité sociale et économique.

La présidente: Jackie, pourriez-vous parler un peu plus lentement?

Mme Jackie Holden: Bien sûr.

Le gouvernement est déterminé à répondre aux divers besoins des Canadiens âgés, et il est conscient que les expériences de vie ne sont pas les mêmes pour l'ensemble de la population canadienne. Les femmes font face à des défis sexospécifiques tout au long de leur vie et continuent de relever des défis qui leur sont propres en tant qu'aînées. Il est important de bien comprendre ces défis et la façon dont elles peuvent les relever.

Les hommes et les femmes vivent maintenant plus longtemps et en meilleure santé que jamais auparavant et, selon les projections, ils vivront encore plus longtemps à l'avenir. À mesure que les femmes vieillissent, elles font face à des défis qui leur sont propres. Par exemple, de nombreuses aînées sont confrontées à l'insécurité économique attribuable à des pensions limitées, à une épargne-retraite minimale ou à leur situation de veuvage. De plus, chez les aînés à faible revenu et les femmes âgées vivant seules, les besoins impérieux en matière de logement sont élevés. Les femmes sont également plus susceptibles de fournir officieusement des soins à un membre de la famille, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les femmes qui pourraient avoir besoin ou préférer participer au marché du travail ou à d'autres activités sociales.

La présidente: Pourriez-vous parler plus lentement, pour faciliter la tâche aux interprètes?

Mme Jackie Holden: Bien sûr. Pardon.

Le gouvernement du Canada s'efforce de tirer parti des possibilités qu'apporte la croissance de notre population diversifiée d'aînés, de relever les défis et de fournir le soutien dont les aînés ont besoin. Votre étude contribuera à éclairer ces efforts.

Le 21 août 2018, le gouvernement du Canada a publié le document intitulé « Une chance pour tous: la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté ». Cette stratégie permet de jeter les bases des futurs investissements du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté. La stratégie « Une chance pour tous » présente une vision audacieuse d'un Canada sans pauvreté, où tous les Canadiens, y compris les femmes âgées, devraient pouvoir vivre dans la dignité et avoir un sentiment de sécurité.

Cette stratégie établit une mesure officielle de la pauvreté, soit le seuil de la pauvreté officiel qui repose sur la Mesure du panier de consommation. Elle comprend des objectifs concrets de réduction de la pauvreté, notamment celui de réduire le taux de pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, selon le seuil de pauvreté officiel du Canada. L'atteinte de ces objectifs permettra de réduire de façon marquée la pauvreté au Canada, en faisant passer le nombre de Canadiens vivant dans la pauvreté à environ 10 % d'ici 2020, et à 6 % d'ici 2030, ce qui représentera un creux historique.

Cette année, le gouvernement consacre près de 10 milliards de dollars à la réduction de la pauvreté, notamment au moyen de la Prestation canadienne pour enfants, de la bonification du Supplément de revenu garanti et de la Stratégie nationale du logement. Ce montant s'ajoute aux nouveaux investissements en matière de réduction de la pauvreté que le gouvernement a déjà effectués, lesquels totalisaient 5 milliards de dollars en 2016-2017 et près de 7,5 milliards de dollars en 2017-2018. Or, les efforts du gouvernement donnent déjà des résultats. Ces investissements contribueront à éliminer la pauvreté chez environ 650 000 Canadiens d'ici 2019, et on s'attend à ce que ce nombre augmente à mesure que les retombées de ces investissements se feront sentir au cours des prochaines années.

Le gouvernement a pris plusieurs mesures pour améliorer la sécurité du revenu des aînés. En 2016, le Supplément de revenu garanti a été bonifié d'un montant maximal de 947 \$ par année pour les aînés vivants seuls qui sont les plus vulnérables. Ce montant a permis d'améliorer la sécurité financière de près de deux 900 000 aînés et a permis à environ 57 000 aînés canadiens de sortir de la pauvreté, dont la majorité sont des femmes. Le gouvernement a également rétabli l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti, en le faisant passer de 67 à 65 ans. Sans ce changement, on estime que 100 000 futurs aînés âgés de 65 et 66 ans auraient sombré dans la pauvreté. Les personnes âgées vulnérables auraient été les plus touchées par le changement, mais les moins en mesure de se protéger en modifiant leur comportement en matière de travail et d'épargne.

Nous avons également bonifié le Régime de pension du Canada pour les travailleurs d'aujourd'hui, les aînés de demain, notamment en prenant de nouvelles mesures qui permettront de majorer les prestations de retraite du RPC et d'offrir des prestations plus élevées aux cotisants invalides, aux veuves et aux veufs. Nous nous efforçons également d'aider les aînés du Canada à demeurer sur le marché du travail aussi longtemps qu'ils le peuvent et le souhaitent. Nous y parvenons grâce à la mise en place de nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre conclues avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, lesquels peuvent utiliser ces ententes pour aider les travailleurs âgés à se recycler ou à parfaire leurs compétences.

J'aimerais maintenant aborder avec vous la question des investissements du gouvernement du Canada pour lutter contre l'itinérance. Nous savons que l'itinérance a des répercussions dans l'ensemble des collectivités du Canada. Elle touche un échantillon diversifié de la population, y compris des particuliers, des familles, des jeunes et, bien sûr, des femmes et des aînés. Le 1^{er} avril 2019, la Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance intitulée « Vers un chez-soi » remplacera l'actuelle Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 2,2 milliards de dollars sur 10 ans pour lutter contre l'itinérance. D'ici 2021, ce montant représentera le double des investissements annuels de 2015-2016.

La stratégie « Vers un chez-soi » appuiera les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement, en particulier pour permettre aux Canadiens les plus vulnérables de conserver un logement sûr, stable et abordable et pour réduire de 50 % l'itinérance chronique à l'échelle nationale d'ici 2027-2028. Les responsables de la stratégie « Vers un chez-soi » collaboreront également avec les collectivités afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans systémiques fondés sur des données et d'établir des résultats clairs. Cette nouvelle approche fondée sur les résultats donnera aux collectivités une plus grande souplesse pour investir dans la prévention de l'itinérance, ainsi que la possibilité de trouver, de mettre à l'essai et d'appliquer des pratiques fondées sur des données probantes qui donnent des résultats bénéfiques pour les Canadiens vulnérables, notamment les femmes et les aînés.

Cela dit, comme vous pouvez le comprendre, vivre pleinement et sainement ne se limite pas à être financièrement stable plus tard. Il s'agit d'établir des liens dans nos communautés, de tisser des relations étroites et de jouer un rôle significatif dans la société. En fait, le maintien de la qualité de vie des aînés et de leur engagement social dans leur collectivité représente l'un des enjeux les plus pressants auxquels les familles canadiennes font face aujourd'hui. Les personnes âgées qui sont seules, isolées et généralement déconnectées de la collectivité ne peuvent mener une vie saine et active. Grâce à des initiatives telles que le programme « Nouveaux horizons pour les aînés » du gouvernement du Canada, nous aidons les aînés à maintenir leur engagement et leurs liens avec leur collectivité par le bénévolat, le mentorat et d'autres activités communautaires.

Les mauvais traitements envers les aînés constituent un autre problème social grave, souvent dissimulé, qui touche la vie de milliers de personnes âgées au Canada. Parmi les diverses formes de mauvais traitements, on compte la violence physique, la violence psychologique, l'exploitation financière, les sévices sexuels et la négligence.

● (0850)

La présidente: Il vous reste une minute.

Mme Jackie Holden: Chaque année, par l'intermédiaire du programme « Nouveaux horizons pour les aînés », le gouvernement du Canada continue de financer des projets communautaires visant à sensibiliser la population aux mauvais traitements envers les aînés. Par exemple, le gouvernement a approuvé un financement de plus de 1,1 million de dollars visant 53 projets de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux aînés qui ont été retenus à l'échelle nationale à la suite de l'appel de propositions communautaires de 2016-2017, lancé dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés ».

Pour souligner notre engagement envers les aînés, nous reconnaissons l'importance de nous engager auprès de la population canadienne et de prendre des décisions fondées sur des preuves solides. Le Conseil national des aînés joue un rôle important à cet égard et conseille le gouvernement sur des enjeux importants visant la santé, le bien-être et la qualité de vie des aînés.

Je suis consciente que l'adoption d'une stratégie nationale pour les aînés suscite beaucoup d'intérêt auprès des divers intervenants. C'est pourquoi le gouvernement a demandé au Conseil national des aînés d'approfondir les objectifs ainsi que les éléments potentiels d'une stratégie nationale pour les aînés, notamment en commandant des études et en menant des consultations auprès des aînés et des intervenants.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux collaborent également pour soutenir de façon significative les générations actuelles et futures de Canadiens âgés. Le gouvernement cherche à améliorer l'inclusion sociale et économique de tous les aînés à l'aide de l'ensemble de ces mesures.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup, Jackie. Je vous suis reconnaissante de votre exposé.

Nous allons maintenant céder la parole à Charles MacArthur pendant sept minutes.

[Français]

M. Charles MacArthur (premier vice-président, Aide au logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement): Merci, madame la présidente.

C'est un plaisir d'être ici au nom de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ma collègue Romy Bowers m'accompagne aujourd'hui. Nous sommes heureux de pouvoir rencontrer le Comité et d'appuyer votre étude sur les défis auxquels les femmes aînées du Canada font face.

En tant qu'organisme national responsable de l'habitation au Canada, nous sommes tout à fait conscients que d'accéder à un logement abordable qui répond à leurs besoins est un défi fondamental pour de nombreuses femmes aînées dans toutes les collectivités du pays. Par l'entremise de la Stratégie nationale sur le logement, nous collaborons activement avec un large éventail de partenaires afin de mieux comprendre ces besoins et de combler cette lacune en matière de logement.

Comme le Comité le sait, la Stratégie nationale sur le logement est un plan de 40 milliards de dollars sur 10 ans qui vise à créer une nouvelle génération de logements et à fournir un chez-soi à plus de Canadiens. La Stratégie est principalement axée sur les populations vulnérables, notamment les aînés, qui ont des besoins particuliers en matière de logement et qui, souvent, disposent de ressources financières limitées.

● (0855)

[Traduction]

Durant les consultations sur la Stratégie nationale sur le logement, les Canadiens et les Canadiennes nous ont dit à de multiples reprises que le rôle principal du gouvernement fédéral dans le domaine du logement devrait consister à soutenir les personnes qui sont laissées pour compte. Les aînés et les femmes figuraient souvent en haut de la liste. Nous savons que le logement peut poser de gigantesques défis pour les aînés canadiens. Ces défis sont rendus plus difficiles à relever en raison de l'escalade des prix des logements, d'un parc de logements vieillissant, de l'insuffisance de l'offre et d'une population de personnes âgées sans cesse grandissante.

Près de 14 % des ménages dirigés par un aîné éprouvent, aujourd'hui, des besoins impérieux en matière de logement. Cela signifie que près de 400 000 ménages âgés consacrent plus de 30 % de leurs revenus disponibles à leurs frais de logement, ce qui leur laisse moins d'argent pour leurs besoins de base, comme la nourriture, les soins médicaux et le transport. Le problème est même plus aigu pour les aînés qui vivent seuls, et plus particulièrement les femmes âgées. En effet, 27 % des femmes âgées éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 21 % des hommes âgés. De nombreuses femmes âgées vivent une insécurité financière attribuable à une pension insuffisante, à une épargne-retraite minime et au veuvage.

La Stratégie nationale sur le logement a été conçue précisément pour résoudre des problèmes de ce genre. En fait, 33 % de tous les

investissements réalisés dans le cadre de la stratégie visent à répondre aux besoins uniques des femmes et des filles, y compris les femmes âgées. Par exemple, la Stratégie nationale sur le logement englobe le Fonds national de co-investissement pour le logement qui offrira près de 16 milliards de dollars en fonds fédéraux sur 10 ans pour des projets qui visent à accroître l'offre de logements et à réparer et maintenir des logements existants. Entre autres objectifs, on s'attend à ce que le fonds crée au moins 12 000 nouveaux logements abordables pour les aînés, dans des endroits où ils auront accès à des services communautaires et des services de santé. Le fonds soutiendra aussi la réalisation des rénovations tant attendues de logements communautaires qui permettront aux personnes âgées de rester chez elles.

Pas plus tard que le mois dernier, le gouvernement du Canada a annoncé deux projets réalisés en vertu du Fonds national co-investissement pour le logement qui profiteront directement aux femmes âgées. À Porters Lake, en Nouvelle-Écosse, les gouvernements fédéral et provincial investissent conjointement plus de 650 000 \$ afin de créer 13 nouveaux logements abordables pour des aînés à faible revenu. Les logements à une chambre avec coin détente ont été conçus pour aider les aînés à demeurer chez eux plus longtemps; ils comportent des caractéristiques comme des douches à seuil peu élevé munies de sièges et des comptoirs de cuisine plus bas. Ces logements devraient être prêts à être occupés ce printemps.

Le Fonds de co-investissement accordera également plus de 4,7 millions de dollars pour la construction 100 logements aux installations centrales du YW Calgary. Même si ces logements ne sont pas conçus précisément pour les aînés, le ministère des Aînés et du Logement de l'Alberta collabore à la réalisation de ce projet, qui offrira des services d'hébergement et des logements de transition à des femmes victimes de violence familiale ou aux prises avec des problèmes de pauvreté ou d'itinérance. Tous les logements et toutes les aires communes de l'immeuble seront accessibles grâce à une conception universelle, ce qui, bien sûr, profitera aux aînés.

Les aînés profiteront aussi des fonds qui, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, sont investis dans le parc de logements communautaires existants afin de veiller à ce que les logements demeurent abordables lorsque les accords d'exploitation arriveront à échéance. À l'heure actuelle, les aînés occupent environ le tiers de ces logements à l'échelle nationale.

À partir de l'an prochain, les aînés à faible revenu seront également en mesure d'obtenir l'Allocation canadienne pour le logement, qui fournira en moyenne 2 500 \$ par année directement aux personnes qui peinent à joindre les deux bouts.

La Stratégie nationale sur le logement comblera aussi des lacunes en matière de connaissances des besoins des aînés et des autres groupes vulnérables en recueillant de nouvelles données sur le logement, en finançant de nouvelles recherches sur le logement et en mettant en valeur des approches novatrices en matière d'habitation. Ces travaux éclaireront les futures décisions stratégiques qui amélioreront les conditions de logement des femmes âgées et d'autres personnes.

Ces initiatives de la Stratégie nationale sur le logement s'ajoutent aux 200 millions de dollars qui ont été affectés au logement des aînés dans le budget de 2016. Plus de 6 200 ménages âgés profitent d'un meilleur logement grâce à cet investissement. Des milliers d'autres ménages dirigés par une personne âgée vivent dans de meilleures conditions grâce à l'investissement de 490 millions de dollars, également prévu dans le budget de 2016, qui vise à moderniser et à rénover des logements communautaires existants.

La Stratégie nationale sur le logement a fixé des objectifs mesurables pour la réduction de l'itinérance et l'amélioration de l'accès à des logements convenables et abordables. Mais, à la SCHL, nous avons fixé un objectif encore plus audacieux, soit celui de faire en sorte que, d'ici 2030, tout le monde au Canada puisse se payer un logement qui répond à ses besoins.

Cette aspiration guidera tout ce que nous ferons au cours des prochaines années. À cette fin, nous modernisons et restructurons notre société pour atteindre notre objectif d'abordabilité du logement pour tous. Tous les employés de la SCHL sont concentrés sur cet objectif parce que nous comprenons que le logement est essentiel pour la santé économique du Canada, l'inclusion sociale et le bien-être des personnes, des familles et des collectivités.

Je vous remercie de nouveau de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions.

• (0900)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à notre première série de questions. Chacun des participants dispose d'un maximum de sept minutes pour intervenir.

Nous allons commencer par accord la parole à Pam Damoff pendant sept minutes.

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je tiens à remercier tous les témoins. Nous accueillons toute une équipe aujourd'hui. J'allais parler de milliers de personnes, mais vous n'êtes pas si nombreux que cela.

Monsieur MacArthur, vous avez longuement parlé de logements pour les aînés, et vous avez mentionné que 400 000 aînés consacraient plus de 30 % de leurs revenus à leurs frais de logement. Je suis étonnée que ce chiffre ne soit pas plus élevé. Je soupçonne que ce nombre peut être plus important, selon la municipalité dont il est question.

Je sais que dans les collectivités d'Oakville et de Burlington, qui font partie de ma circonscription, le coût des habitations a augmenté radicalement. Dans ces villes, il y a des aînés qui ont acheté une maison dans les années 1950 ou 1960, une maison qu'ils occupent toujours et qui vaut maintenant un million de dollars. Ils ont même du mal à payer leurs taxes foncières.

M. Charles MacArthur: Oui.

Mme Pam Damoff: Je soupçonne que, selon la région géographique, ce chiffre est plus élevé.

Avez-vous ces statistiques pour l'ensemble du Canada?

M. Charles MacArthur: Je pense que nous pourrions demander à nos analystes des marchés de vous fournir des chiffres plus détaillés.

De plus, nous menons en ce moment deux études qui ont été amorcées en novembre. Nous nous efforçons de recueillir des renseignements supplémentaires sur les populations les plus vulnérables. Je ne connais pas la date exacte à laquelle elles prendront fin ni le moment où ces renseignements seront disponibles, mais ces études devraient fournir des renseignements supplémentaires. Nous allons interroger 125 000 ménages. L'autre étude portera sur les logements sociaux. Nous disposerons donc d'une meilleure information.

L'un des besoins signalés par la Stratégie nationale sur le logement était lié à la collecte de renseignements plus précis. Par conséquent, nous...

Mme Pam Damoff: Ces femmes ne remplissent pas nécessairement les conditions requises pour obtenir des logements sociaux, mais elles ont du mal à assumer les frais à verser pour demeurer dans leur propre maison. Les collectivités de ma circonscription sont situées à une heure de route à l'ouest de Toronto et, dans ces villes, la location d'un logement coûte en moyenne 200 \$ de plus qu'à Toronto, par exemple.

Mettez-vous en oeuvre des programmes novateurs ou offrez-vous des subventions pour permettre aux personnes âgées de demeurer dans leur maison? Par exemple, si elles possèdent une maison unifamiliale dotée d'un sous-sol, elles peuvent rénover le sous-sol pour créer des logements pour étudiants et louer ces logements, ou deux ou trois femmes âgées peuvent partager une maison, mais la maison devra faire l'objet de mesures d'adaptation.

Envisageons-nous de mettre en oeuvre des programmes qui pourraient répondre à ces besoins?

M. Charles MacArthur: Nous ne disposons de rien de précis à cet égard mais, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, nous disposons de financement pour l'innovation qui permet de mettre à l'épreuve... s'il y avait un groupe qui souhaitait faire cela. Il n'y a rien de précis, mais nous pouvons mettre à l'épreuve des idées novatrices afin de déterminer si elles fonctionnent. Ainsi, nous pourrions reproduire cette idée, et cela pourrait jeter les bases de certains conseils stratégiques que nous pourrions mettre de l'avant.

Mme Romy Bowers (chef des activités commerciales, Société canadienne d'hypothèques et de logement): J'aimerais simplement faire valoir un autre argument. Nous avons eu de nombreuses discussions avec de hauts fonctionnaires de la Ville de Toronto, et je sais qu'à Toronto, ils mènent un projet pilote qui permet à des personnes âgées et des étudiants de partager des logements. Nous pourrions vous mettre en contact avec les responsables de ce programme, si ce genre d'initiatives vous intéresse. Il s'agit d'une initiative municipale, mais c'est un problème dont ces fonctionnaires ont pris conscience au cours des consultations qu'ils ont menées.

• (0905)

Mme Pam Damoff: Je pense que cela se produit partout au pays. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de réinventer la roue à ce sujet mais, si une femme âgée pouvait obtenir une subvention pour rénover sa maison... Nous ne parlons pas de complexes d'habitation, car je sais que la Stratégie nationale sur le logement s'occupe de cette question, mais je songeais plutôt à des subventions individuelles, tout comme nous accordons des subventions à des fins de conservation ou de rénovation d'habitations. S'il existait un certain programme auquel les personnes âgées sont admissibles, un programme qui permet aux gens de demeurer dans leur résidence...

Merci. Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Charles MacArthur: J'allais dire que les initiatives provinciales en matière de logement abordable, dont 50 % des fonds proviennent du gouvernement fédéral, comportent un volet consacré aux rénovations. Il faudrait donc s'adresser au gestionnaire des services locaux. Les fonds octroyés sont fédéraux, et ils sont complétés par les provinces et les territoires.

Mme Pam Damoff: Je reconnais que cela concerne tous les ordres de gouvernement.

M. Charles MacArthur: Oui.

Mme Pam Damoff: Cette question ne relève pas uniquement du gouvernement fédéral. Certains aspects sont de compétence provinciale, et les municipalités peuvent avoir des règlements de zonage qui interdisent ce genre de rénovation. J'admets que c'est un enjeu dont la compétence est partagée.

L'Association canadienne des individus retraités a indiqué à notre comité que l'exploitation financière des aînés par fraude devenait de plus en plus répandue. Je sais que, pas plus tard que cette semaine, des arnaques liées à l'ARC ont été signalées dans la région d'Halton. Avant Noël, un article parlait d'une femme âgée de Milton qui avait donné des dizaines de milliers de dollars à un soi-disant prétendant d'un autre pays, qui n'était pas du tout un prétendant. Elle est incapable de récupérer son argent.

Que faisons-nous pour éduquer les gens et pour lutter contre ce type d'exploitation financière des aînés et, en particulier, des femmes âgées?

Mme Jackie Holden: ESDC a pris un certain nombre de mesures en partenariat avec d'autres ministères afin de tenter de s'attaquer à ce problème. Nous reconnaissons que ce problème est répandu et que sa nature et sa portée s'élargissent.

Comme cela a été mentionné, l'une des priorités du ministère consiste à étudier en particulier l'exploitation financière et à travailler avec d'autres ministères. Cette question fait partie de la lettre de mandat de la ministre Tassi. Essentiellement, nous étudions la meilleure façon de concevoir et de mettre en oeuvre des initiatives qui protègent davantage les personnes âgées faisant affaire avec des institutions financières et des entreprises de télécommunications, au chapitre, comme vous le dites, de l'éducation et de la sensibilisation du public en vue d'accroître la probabilité que les gens puissent se protéger eux-mêmes.

En décembre dernier, le Parlement a adopté une nouvelle mesure législative qui, de concert avec le nouveau régime de protection des consommateurs en matière financière, défend les droits et les intérêts de la clientèle des institutions bancaires et fournit des outils supplémentaires à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Cette agence est un important intervenant dans ce domaine. Ses employés travaillent à la création d'un code de conduite pour guider les banques dans le domaine de la prestation de services aux aînés du Canada. De plus, ils fournissent d'importantes quantités d'information destinée au public qui sont offertes par les conseillers financiers et les intervenants auprès des aînés et qui, de façon plus générale, sont mises à la disposition du public.

En outre, dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés », nous nous assurons d'accroître la sensibilisation des gens à l'exploitation financière des aînés et à d'autres types de maltraitance des aînés. De 2007 à 2015, notre personnel a mis en oeuvre un grand nombre de projets ayant trait à cet enjeu.

Mme Pam Damoff: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Rachael Harder, qui dispose de sept minutes.

Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC): Merci.

Je vous remercie infiniment d'avoir pris le temps de comparaître devant nous aujourd'hui.

Ma première série de questions concerne la Stratégie nationale sur le logement qui a récemment été mis en oeuvre. Il s'agit d'un programme de 10 ans ou, du moins, d'un programme dont la mise en oeuvre est échelonnée sur 10 ans.

Monsieur MacArthur, je me demande si vous pouvez formuler des observations à ce sujet. Étant donné que la mise en oeuvre du programme est échelonnée sur 10 ans, quand pouvons-nous nous attendre à ce que l'argent soit octroyé et investi pour qu'il puisse avoir un effet bénéfique sur la vie des gens? À quoi cette mise en oeuvre ressemblera-t-elle?

M. Charles MacArthur: Je vais revenir un peu en arrière. Dans ma déclaration liminaire, j'ai parlé du budget de 2016. Il prévoyait un investissement de plusieurs milliards de dollars dont une partie allait sans tarder servir à répondre aux besoins les plus pressants. J'ai parlé de quelque 6 200 logements prévus; il y avait 200 millions de dollars spécialement pour les aînés dans cela. Nous avons doublé les investissements dans le logement abordable. Il y avait 490 millions de dollars pour la rénovation de logements sociaux existants. C'était pour deux ans, jusqu'à la fin de mars.

Nous avons entrepris de mettre en oeuvre la Stratégie nationale sur le logement, à commencer par l'Initiative fédérale de logement communautaire, visant les ensembles de logements qui étaient sur le point de perdre leur subvention fédérale continue. Ils peuvent donc garder cela s'ils décident de continuer. C'est pour une durée de deux ans, en attendant que nous concevions un nouvel accord moderne répondant à leurs besoins; nous allons nous assurer que les 55 000 logements sont là. Cela s'est amorcé le 1^{er} avril. Le 2 mai, nous commençons à recevoir les demandes au Fonds national de co-investissement pour le logement.

• (0910)

Mme Rachael Harder: Est-ce que vous dites que cela a déjà commencé en 2018?

M. Charles MacArthur: Oui. L'Initiative fédérale de logement communautaire, qui fait partie de la Stratégie nationale sur le logement, a été annoncée dans le dernier budget. J'ai parlé des choses qui se sont faites au début, en 2016, et j'en suis maintenant à l'Initiative fédérale de logement communautaire, qui s'est amorcée le 1^{er} avril 2018. C'est donc la première année. Je vais vous obtenir les chiffres, mais sur deux ans, des subventions serviront au maintien de 55 000 logements. Quant au Fonds national de co-investissement pour le logement, il a été lancé le 2 mai; nous avons ouvert les portes, et nous avons reçu quelque 200 demandes. Tous les crédits budgétaires auront été engagés à la fin de mars. Nous en sommes sûrs. Je ne veux pas devancer la nouvelle. C'est en cours d'exécution.

Quatre accords bilatéraux avec des provinces et territoires ont été annoncés, et nous sommes certains que nous en signerons d'autres avant la fin de l'exercice financier. Cela coïncidera avec la fin de l'investissement dans le logement abordable; l'argent découlant des nouveaux partenariats va continuer d'être versé.

Nous avons commencé à investir. Le financement se poursuit pour l'innovation. Il y a donc de l'argent qui est versé, et cela se poursuivra sur encore neuf ans.

Mme Rachael Harder: Comment faites-vous pour veiller à ce que l'argent soit canalisé vers les membres les plus vulnérables de la population canadienne?

M. Charles MacArthur: Notre processus de demande est conçu pour accorder la priorité aux femmes et aux enfants. Toutes choses étant égales, nous allons privilégier une maison d'hébergement. Nous avons des gens sur le terrain qui aident les groupes à préparer leurs projets. Ce sont absolument les personnes les plus vulnérables qui sont ciblées.

Mme Rachael Harder: Est-ce que les femmes qui ont des enfants sont considérées comme étant plus vulnérables que les femmes âgées qui sont seules?

M. Charles MacArthur: Non.

Mme Rachael Harder: Pouvez-vous m'aider à comprendre comment cette échelle fonctionne?

M. Charles MacArthur: Il faudrait que je vous obtienne l'échelle détaillée, mais il y a une détermination des priorités. Les groupes vulnérables englobent les aînés, les femmes et les filles, et les populations autochtones. Ce sont les groupes que l'on considère comme étant vulnérables. Entre deux projets égaux, nous allons privilégier les plus vulnérables, et nous avons des gens sur le terrain qui essaient de concevoir des projets avec les groupes.

Mme Rachael Harder: Il existe un programme qui aide les femmes de plus de 65 ans vivant dans une réserve à modifier leur maison de sorte qu'elle réponde mieux à leurs besoins au fur et à mesure qu'elles vieillissent. Il peut s'agir de choses comme des mains courantes et ainsi de suite. Cela existe pour les femmes autochtones qui vivent dans les réserves, mais qu'est-ce qu'il y a pour les femmes autochtones qui ne vivent pas dans une réserve et pour les personnes non autochtones qui aimeraient aussi demeurer dans leur maison après l'âge de 65 ans et qui pourraient profiter de ce type de financement pour adapter leur maison? Est-ce qu'il y a quelque chose pour ces personnes?

M. Charles MacArthur: Il y a quelques années, à la suite de la création de partenariats avec les provinces et territoires, le financement destiné à la rénovation que la SCHL administrait dans le passé a été transféré aux provinces et territoires. Il se peut donc que les provinces et territoires offrent de tels programmes d'adaptation des maisons. Plusieurs le font d'ailleurs.

La Stratégie nationale sur le logement nous oblige entre autres à améliorer l'accessibilité jusqu'à 20 %. Nous examinons les projets — il s'agit parfois d'un portefeuille, dans le cas d'une proposition visant de multiples immeubles —, et notre but est d'améliorer l'accessibilité à un niveau minimum de 20 %.

• (0915)

Mme Rachael Harder: Pardonnez-moi, mais qu'est-ce que cela signifie, améliorer l'accessibilité jusqu'à 20 %?

M. Charles MacArthur: Cela signifie que 20 % des logements offerts sont accessibles conformément aux normes canadiennes.

Mme Rachael Harder: Désolée. Ils sont accessibles conformément aux normes canadiennes...?

M. Charles MacArthur: Oui. Nous avons des normes.

Mme Rachael Harder: Voulez-vous dire que c'est construit conformément au code?

M. Charles MacArthur: Non.

Mme Rachael Harder: Ce sont les personnes pour lesquelles ils sont accessibles, ou comment...

M. Charles MacArthur: Il y a...

Mme Rachael Harder: ... conformément à quelles normes?

M. Charles MacArthur: Je vais obtenir les normes précises et vous les transmettre. Il y a des normes.

Dans mon exposé, j'ai parlé de conception universelle. La conception universelle est le principe voulant que les logements soient construits de sorte qu'il soit facile de les adapter au fur et à mesure que la population vieillit. C'est une façon de garantir cela,

mais en plus, selon nos normes, si plus de 20 % des logements sont accessibles, nous allons favoriser cela. Nous ciblons 20 %.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour d'Irene Mathysen.

Irene, vous avez sept minutes.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vous remercie beaucoup de votre présence. Je vous suis reconnaissante de votre expertise et de ce que vous faites au quotidien. Je crois que la SCHL est une très importante ressource concernant la réponse aux besoins de logement. Au fil des années, j'en suis venue à comprendre toute l'importance de son rôle.

J'ai des questions concernant le mémoire. À la page 2, vous parlez de Porters Lake, en Nouvelle-Écosse, et des sommes investies dans 13 nouveaux logements abordables, en guise d'exemple. De quelle façon est-ce que cela correspond aux besoins? À London, en Ontario, nous avons une liste d'attente de huit ans, pour l'obtention de logements abordables et accessibles. Les personnes qui attendent sont parmi les plus vulnérables. L'exemple que vous avez donné est encourageant, mais comment est-ce le reflet des besoins réels là-bas?

M. Charles MacArthur: Je crois que nous travaillons avec les outils que nous avons. L'un des principes du fonds de co-investissement, par exemple, est le travail en collaboration. Il se fonde sur les partenariats qui vont permettre d'optimiser le financement que nous avons, pour que nous puissions en faire plus avec ce que nous avons. Nous essayons de travailler avec la province, la municipalité, le secteur privé, le secteur public et le secteur communautaire afin d'optimiser les ressources dont nous disposons. Nous essayons de regrouper les partenariats pour essayer d'en faire plus. Les besoins sont énormes, en effet.

Mme Irene Mathysen: Une chose me trouble, et c'est cette dépendance aux partenariats. Par exemple, dans bien des cas, les municipalités ont énormément de difficultés.

Je m'interroge sur les capacités. Je vais montrer mon âge. Quand j'ai commencé dans ce domaine, il y avait toutes sortes d'organismes communautaires, sans but lucratif, qui étaient là pour aider à créer ou pour faciliter la création de coopératives sans but lucratif vraiment réussies — le type de logements que nous espérons voir à l'échelle du pays. On dirait qu'ils ont disparu au cours des 20 dernières années. Est-ce qu'ils existent encore? Pouvons-nous les revitaliser? Qu'est-ce que nous pouvons espérer sur ce plan?

M. Charles MacArthur: Absolument. Nous travaillons avec les groupes qui sont là.

Je vais vous parler de deux choses.

Il y a, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le centre de ressources techniques. C'est un programme de 70 millions de dollars établi pour le secteur par le secteur. Nous travaillons en ce moment à finaliser un contrat avec certains promoteurs pour qu'ils puissent assurer cette capacité pour le secteur par le secteur. C'est un des outils.

Pour les groupes particuliers qui ont peut-être perdu... ou qui n'ont peut-être rien fait depuis un certain temps, présenter une demande et obtenir un prêt exige du travail. À la SCHL, nous avons rafraîchi certains de nos vieux outils afin de les harmoniser avec la Stratégie nationale sur le logement. Un groupe qui essaie de savoir comment s'y prendre pourrait être admissible à notre programme de financement initial. Il pourrait amorcer sa réflexion initiale, ce qui l'aiderait à préparer sa proposition, à terme, et à cerner les besoins et ce qu'il est possible de réaliser dans la ville.

Même les municipalités ont des outils considérables. Nous avons rencontré des représentants d'une municipalité du Nord, hier. Nous discutons avec le maire et le directeur général de la ville du temps qu'il faut pour obtenir l'approbation de logements abordables... Cela peut changer bien des choses. Il y a aussi les allègements ou les annulations d'impôts. Ce sont des choses que les villes peuvent faire.

Si nous optons pour des partenariats, c'est parce que nous ne voulons rien faire qui ne fonctionne pas dans la collectivité. Les gens à London savent beaucoup mieux que moi, à Ottawa, les projets qui devraient aller de l'avant.

L'autre chose que je dirais, c'est qu'il faut parler à nos gens sur le terrain. Ils vont aider les groupes à s'orienter. Ils vont aider les groupes à trouver les outils. Les groupes n'ont pas à se débrouiller seuls. Nous avons des gens là-bas qui connaissent les gens de London, ou les gens de Brampton, ou encore les gens de Saskatoon, et qui peuvent contribuer à la réalisation des projets.

• (0920)

Mme Irene Mathysen: Merci.

Madame Holden, j'ai quelques questions.

Vous avez mentionné que la nouvelle mesure est la Mesure du panier de consommation. Des gens se sont dits profondément préoccupés par la grande différence entre cela et l'ancienne mesure. Je comprends qu'il y avait un écart en fonction de l'endroit où vous trouviez au Canada. Cependant, ce qui est préoccupant, c'est que la Mesure du panier de consommation... a automatiquement pour effet de soustraire une partie de la population de la pauvreté, alors que ces gens sont toujours dans la pauvreté. Cette mesure n'est pas juste. J'aimerais que vous réagissiez à cela.

J'ai une autre question au sujet du vieillissement dans la collectivité, mais je vais vous laisser parler d'abord.

Mme Jackie Holden: Je ne suis malheureusement pas une experte de la Mesure du panier de consommation en particulier. Je crois que je vais demander à Karen Hall de vous donner des précisions à ce sujet.

Mme Karen Hall (directrice générale, Direction de la Politique sociale, Direction générale des politiques stratégiques et de service, ministère de l'Emploi et du Développement social): Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de venir vous parler aujourd'hui.

Je suis responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté au sein d'EDSC. Le seuil officiel de pauvreté du Canada, que la Mesure du panier de consommation sert à mesurer, était un des principaux éléments de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Il existe diverses façons de mesurer la pauvreté. Il y a, par exemple, la Mesure de faible revenu, qui est une mesure relative de la répartition. Il y a le seuil de faible revenu, une mesure bien ancrée dans les années 1990, mais qui a été mise à jour depuis. Puis il y a la Mesure du panier de consommation. Cette mesure donne le coût d'un panier de biens donnés dans 50 régions différentes du pays. Elle est bien adaptée aux réalités régionales.

Dans le cadre du travail relatif à la stratégie de réduction de la pauvreté, des fonds de 12,1 millions de dollars ont été prévus pour que Statistique Canada mette à jour, rafraîchisse et passe en revue la MPC afin de veiller à ce que le panier demeure pertinent et que nous puissions couvrir le pays en entier, y compris le Nord. Statistique Canada y travaille en ce moment même, et nous attendons les résultats avec impatience.

La présidente: Excellent.

Vous avez utilisé tout votre temps, Irene.

Mme Irene Mathysen: Vous êtes si cruelle, madame la présidente.

La présidente: Je suis désolée.

C'est maintenant Sonia Sidhu qui a la parole.

Vous avez sept minutes.

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous de votre présence.

Ma première question s'adresse à la SCHL.

Monsieur MacArthur, vous avez dit que 27 % des femmes âgées vivant seules ont des besoins impérieux de logement. Je sais que notre gouvernement fait de l'excellent travail concernant la stratégie sur le logement. Est-ce que vous faites quelque chose de particulier concernant le logement des femmes handicapées, au moment de la réalisation des logements, des maisons en rangée ou des appartements?

M. Charles MacArthur: Oui. Les nouveaux logements, les logements existants, si nous les rénovons... Il y a des situations urgentes, et des gens nous présentent un projet que nous voyons comme étant urgent. Cependant, s'il y a du temps, nous encourageons fortement les gens à rendre au moins 20 % des logements et des aires communes accessibles — c'est ce que nous obtenons en ce moment —, de sorte que nous appliquions cela à l'avenir...

Nous construisons les logements pour l'avenir, et c'est la raison pour laquelle je parle de conception universelle. Cela permet de répondre aux besoins du marché dès maintenant. Au fur et à mesure que la population vieillit, ou que nous vieillissons, c'est très simple. Les poignées sont installées; les placards sont installés; et les montants sont installés derrière les murs de la salle de bains. C'est aussi acceptable. Nous faisons vraiment des pressions pour cela, et si vous le faites, votre projet a de meilleures chances d'être choisi.

Mme Sonia Sidhu: Qu'en est-il de l'accès adapté aux fauteuils roulants?

M. Charles MacArthur: Nous visons un véritable accès en essayant d'obtenir que 20 % des logements soient accessibles. C'est plus difficile quand on rénove un immeuble qui date des années 1970. Nous travaillons avec des groupes qui ont de multiples immeubles dans la même ville et dans la même collectivité, et ce qu'ils disent c'est: « Nous pouvons rendre celui-ci accessible à 80 %. » Nous essayons d'être pratiques avec les groupes également, car nous voulons nous assurer que les besoins sont bien là. Nous ne voulons pas créer de ghettos où ces gens seront regroupés; nous voulons intégrer les gens dans une collectivité inclusive.

• (0925)

Mme Sonia Sidhu: Vous avez parlé du Fonds national de co-investissement pour le logement, et vous avez dit que vous recevez les demandes. Je représente Brampton, une collectivité essentiellement composée de minorités ethniques dont les membres subissent les effets de la barrière linguistique. Comment pouvez-vous les joindre? Savent-ils que vous recevez les demandes?

M. Charles MacArthur: Bien sûr. Nous avons des gens, et avec notre effectif, nous essayons d'être le reflet des collectivités dans lesquelles nous travaillons. Nos gens sont là-bas dans la collectivité à faire de la promotion et à travailler avec les partenaires et avec les groupes. Nous connaissons un grand nombre des groupes à l'échelle du pays. S'il y a un problème de langue, nous aurons dans notre effectif quelqu'un qui pourra nous aider.

J'ai vécu en Colombie-Britannique pendant un certain temps. Nous avons, dans le bureau, 27 langues différentes. Nous avons réussi à faire cela. Dans notre bureau de Toronto, je ne connais pas toute la mesure de la diversité, mais je suis assez sûr que la langue ne deviendrait pas un obstacle. Nous pourrions assurément combler le fossé culturel au besoin.

Mme Sonia Sidhu: D'accord.

J'aimerais que Catherine ou Jackie réponde. Dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés, que faites-vous pour l'aspect de l'isolement des aînés?

Mme Catherine Scott (directrice générale, Direction des partenariats pour le développement communautaire et de lutte contre l'itinérance, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, ministère de l'Emploi et du Développement social): Le programme Nouveaux horizons pour les aînés est un programme de subventions et de contributions dont le véritable objectif est d'améliorer la qualité de vie des aînés ainsi que leur engagement et leur participation dans la collectivité, l'accent étant vraiment mis sur la diminution de l'isolement social. Le programme comporte deux volets. Il y a le volet des subventions axées sur les collectivités, qui représente la plus grande partie du financement offert par le programme, soit environ 35 millions de dollars par année. Il s'agit de petites subventions axées sur les collectivités d'un montant maximum de 25 000 \$. Les organismes communautaires peuvent s'en servir pour lancer des projets favorisant l'engagement des aînés dans leur collectivité.

Environ 9 millions de dollars sont consacrés, dans le cadre du programme, à ce que nous appelons le financement pancanadien. Nous utilisons cet argent pour la réalisation de projets d'incidence collective dans les collectivités. C'est toute une innovation. Cela existe depuis la fin de 2015. Ces projets rassemblent des organismes sans but lucratif qui travaillent avec les aînés à cerner les objectifs communs qu'ils souhaitent atteindre. Par exemple, à Edmonton, nous avons un projet auquel participent sept ou huit organismes sans but lucratif qui travaillent avec des aînés. Ils s'efforcent de joindre les aînés qui font face à de nombreux obstacles ou qui sont isolés, en particulier ceux qui ne parlent pas nécessairement l'anglais ou qui sont des immigrants récents. Certains projets vont mettre l'accent sur l'enseignement de compétences linguistiques additionnelles, et d'autres, sur des services de transport aux aînés, pour qu'ils puissent se rendre à leurs rendez-vous ou à des activités communautaires.

De nombreuses initiatives du programme portent là-dessus, et ces initiatives sont toutes issues de la collectivité.

Mme Sonia Sidhu: J'aimerais ajouter quelque chose à ce qu'a dit Pam au sujet du programme de Toronto qui relève de la municipalité.

Ne pouvons-nous pas lancer un programme dans lequel des étudiants peuvent habiter avec des personnes âgées et tirer parti de cela?

Mme Catherine Scott: Je ne suis pas au courant d'un projet dans lequel on envisage cette option dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Mais si nos projets collectifs d'impact avaient un volet consacré aux expériences ou aux essais, cela pourrait probablement faire partie du programme.

Mme Sonia Sidhu: Merci.

J'aimerais revenir à M. MacArthur.

Tous les jours, à Peel, des personnes âgées sont victimes de fraude. Ne pouvons-nous pas mettre sur pied une ligne d'aide téléphonique?

M. Charles MacArthur: Dans le cadre de nos programmes — et plus particulièrement de nos produits d'assurance — liés au logement, nous avons des modèles complexes qui nous aident à repérer les fraudeurs. S'il s'agit d'une personne qui utilise un prêt ou un produit hypothécaire, nous avons des algorithmes et des méthodes de pointe pour cerner les fraudeurs dès les premières étapes. Nous collaborons avec l'ensemble de l'industrie, et pas seulement avec la SCHL, mais aussi avec nos concurrents commerciaux et les banques, car nous souhaitons tous éliminer la fraude dans la mesure du possible.

• (0930)

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Nous entamons maintenant la deuxième série de questions de cinq minutes. La parole est à Phil McColeman.

Phil, vous avez cinq minutes.

M. Phil McColeman (Brantford—Brant, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur MacArthur, connaissez-vous le fardeau fiscal par porte d'unité de logement? Je parle du coût cumulé des taxes. Vous parlez de prix abordables et vous dites que vous souhaitez rendre les logements abordables pour tous les Canadiens d'ici 2030. Que proposez-vous pour remédier au fait qu'actuellement, selon le secteur de la construction de notre pays, à partir du moment où on commence un projet jusqu'au moment où on remet la clé au nouveau propriétaire de ce logement — ou à son locataire —, le fardeau fiscal atteint presque la moitié du prix du logement?

Par exemple, pour un logement de 300 000 \$, une somme de 150 000 \$ est nécessaire pour le processus d'approbation, les coûts de financement et les taxes municipales — surtout pour les droits d'aménagement et d'autres droits perçus en grande partie par l'entremise de la TVH. C'est presque la moitié du prix de la maison — mais pas encore tout à fait — selon l'endroit où l'on se trouve au pays. Nous parlons de prix abordables. Vous penchez-vous sur la question de la taxation excessive des logements?

M. Charles MacArthur: Nous collaborons avec nos partenaires municipaux, comme je l'ai dit, pour tenter d'accélérer le processus, car le temps, c'est certainement de l'argent. Nous collaborons avec eux en ce qui concerne les prix abordables et leur contribution à la stratégie nationale pour le logement. Pour la question générale de la taxation, je devrai demander à mes collègues du ministère des Finances.

M. Phil McColeman: D'accord. C'est correct.

Je présume que je tente de faire valoir un point — et vous pourrez voir mon parti pris dans mon intervention, car je suis un ancien président de l'Association de constructeurs d'habitation de l'Ontario —, et c'est le fait qu'actuellement, il faut de 7 à 10 ans entre le processus d'approbation d'un site vierge et le moment où la première personne vient y habiter. Si votre objectif est 2030, les gens qui présentent des demandes de développement devront attendre de 7 à 10 ans pour compléter le processus, avec tous les frais financiers que cela implique.

Honnêtement, on doit tenir compte de cela lorsqu'on parle de prix abordables. Dans les années 1980 et 1990, j'ai souvent eu affaire à la SCHL, et je sais que vous avez dit que l'organisme est en cours de modernisation et de restructuration. Dans quelle mesure votre initiative visant à rendre le logement abordable devrait-elle être au...? Je ne parle pas du prix des briques et du mortier, c'est-à-dire le coût réel de construction d'une maison, mais je parle dans ce cas-ci des frais que tous les paliers de gouvernement imposent aux logements.

M. Charles MacArthur: Je ne comprends pas la question. Je comprends ce que les déclarations...

M. Phil McColeman: C'est correct. Passons à autre chose. J'ai beaucoup de points à examiner.

J'ai été président d'une table ronde nationale sur le logement. En effet, nous organisons une telle table ronde chaque mois au cours des quatre ans précédant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Nous avons invité de nombreux intervenants de ce que j'appellerais le secteur public et le secteur à but non lucratif pour entendre leurs idées de solutions aux obstacles auxquels font face les gens qui tentent d'avoir accès à un logement à un prix abordable. Plusieurs représentants de grands organismes ont affirmé que les subventions transférables permettaient d'aider plus de gens. D'ailleurs, la Grande-Bretagne a adopté ce modèle pour les personnes admissibles. Quelle est l'opinion de la SCHL à cet égard?

M. Charles MacArthur: Je n'ai pas d'opinion sur les subventions transférables, mais j'ai un avis sur l'allocation canadienne d'aide au logement qui sera mise en oeuvre en 2020. Nous collaborons actuellement à sa mise en oeuvre avec nos partenaires provinciaux et territoriaux. Cette initiative versera 2 500 \$ par année à un maximum de 300 000 bénéficiaires. Cet argent sera directement versé à ces personnes.

M. Phil McColeman: Il sera directement versé aux personnes, et elles pourront donc choisir le type de logement dans lequel elles souhaitent habiter.

● (0935)

M. Charles MacArthur: Comme je l'ai dit, nous travaillons maintenant à la conception. Nous veillons à ce que l'initiative tienne compte des ressources déjà existantes et de ce qu'offrent déjà les provinces et les villes. Il y a différents éléments selon l'endroit où l'on se trouve au pays.

Nous voulons que ce soit une aide supplémentaire et donc utile, plutôt que de seulement remplacer des fonds déjà disponibles.

M. Phil McColeman: Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons lancé l'initiative Logement d'abord. Cette initiative tenait compte de tous les éléments liés aux personnes qui faisaient face à des obstacles pour obtenir un logement abordable. En effet, il faut s'occuper d'un grand nombre d'autres enjeux, et on les a énumérés ici. Heureusement, le gouvernement actuel poursuit l'initiative Logement d'abord.

Comment l'initiative Logement d'abord cadre-t-elle avec votre objectif — je dois le relire, car c'est toute une déclaration — selon lequel chaque Canadien doit être en mesure d'obtenir un logement abordable qui répond à ses besoins d'ici 10 ou 11 ans?

La présidente: Phil, je suis désolée. Nous n'avons tout simplement pas le temps d'entendre la réponse à votre question. Nous pourrions peut-être y revenir plus tard.

La parole est maintenant à Mark.

Mark et Terry, vous avez la parole pendant cinq minutes.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Merci beaucoup.

Je représente une circonscription, c'est-à-dire Kingston, qui a le taux d'occupation le moins élevé de l'Ontario, et peut-être même du pays. Nous avons désespérément besoin de logements, et surtout de logements abordables, en raison de notre très faible taux d'occupation.

Cela dit, j'ai eu l'occasion de travailler avec deux fournisseurs de logements de la région de Kingston, et par l'entremise de ces travaux, j'ai également eu l'occasion de travailler avec la SCHL et les divers programmes qui ont été créés au fil des ans pour la construction de logements abordables.

La stratégie nationale sur le logement abordable qui a été mise sur pied grâce aux 11 milliards de dollars du gouvernement fédéral a le potentiel de générer 40 milliards de dollars à l'échelle nationale. Toutefois, des gens affirment que cet argent doit être versé maintenant, car ils en ont besoin le plus rapidement possible.

Comment réagirait la SCHL si un chèque de 40 milliards de dollars lui était versé et qu'on lui disait qu'elle doit le dépenser immédiatement? Quelles répercussions cette situation aurait-elle sur les entreprises de logements à but non lucratif? Comment ces entreprises gèreraient-elles cela?

M. Charles MacArthur: J'aimerais revenir sur la déclaration faite par un monsieur, c'est-à-dire que le processus prend sept ans. Il faut du temps pour bâtir ces projets. Les groupes doivent reprendre leurs activités, car ils n'ont rien construit depuis quelques années. Il y a une capacité. Comme je l'ai dit, nous avons des programmes pour les aider — il s'agit simplement d'adapter d'anciens programmes.

Ensuite, nous devons veiller à ce que les fonds continuent d'être versés pendant les travaux, car il n'y a pas qu'une seule étape. Nous les accompagnerons lorsqu'ils donneront le premier coup de pelle, lorsqu'ils installeront les fenêtres et lorsqu'ils fermeront le bâtiment et nous serons encore là 20 ans après les travaux.

Les logements prennent du temps à construire, et nous devons donc prévoir des flux de trésorerie. Les groupes qui n'ont rien fait depuis 20 ans commencent à se préparer. Même si d'excellents projets nous sont présentés, d'autres ne sont pas tout à fait prêts et nous devons aider leurs promoteurs à les améliorer.

Ce processus correspond au déroulement des travaux de construction.

M. Mark Gerretsen: Merci.

M. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

C'est formidable de voir nos amis d'EDSC et de la SCHL. À titre de secrétaire parlementaire de la ministre du Développement social, j'ai eu l'immense privilège de travailler avec certains d'entre vous pendant ma première année au Parlement.

En fait, j'ai assisté à la réunion pendant laquelle Evan Siddall a proposé pour la première fois l'idée d'une allocation réservée aux femmes et aux filles, que nous avons ensuite mise en oeuvre dans la politique et dans le budget. J'aimerais savoir comment nous assurons un suivi et une surveillance pour vérifier si nous joignons l'acte à la parole.

Plusieurs collègues aimeraient aussi savoir pourquoi la conception universelle n'est pas obligatoire. Dans 20 ou 30 ans, nous devrons faire des travaux de rénovation de toute façon. Cela met l'efficacité à l'avant-plan. Je sais que nous avons ces types de dispositions pour les édifices LEED, les édifices écologiques, etc.

Ensuite, j'aimerais poser une question à Mme Holden sur les centres de personnes âgées et sur la lutte contre la solitude, surtout chez les femmes âgées. Ce phénomène est très présent dans ma collectivité. Des centres de personnes âgées apparaissent un peu partout. Ils arrivent à peine à payer leurs dépenses et ils sont vraiment en difficulté. Avez-vous des suggestions pour appuyer ces centres? Une subvention de 25 000 \$ n'est tout simplement pas suffisante.

Pembina Active Living, un organisme dont les représentants comparaitront devant nous, vient juste de recevoir une telle subvention. Ses représentants sont très heureux et ils feront de belles choses avec cet argent, mais nous avons réellement besoin d'un plus grand nombre de ces centres, afin que les personnes âgées puissent avoir un endroit où aller et où s'épanouir.

● (0940)

M. Charles MacArthur: Je commencerai par parler de la conception universelle. C'est une bonne idée. Cela fonctionne. Ceux qui construisent de nouveaux édifices ont l'occasion de les construire pour l'avenir. L'un des objectifs de la stratégie nationale en matière de logement consiste à créer une nouvelle génération de logements pour les Canadiens, comme nos ancêtres l'ont fait avant nous. Ils l'ont fait pour nous, et c'est maintenant notre tour.

En ce qui concerne le suivi, nous leur demandons de nous préciser quelles personnes profiteront de cela et comment elles ont profité. En fait, notre équipe vient tout juste de terminer une série de rencontres avec les représentants de 50 organismes de femmes de partout au pays et avec 75 personnes ayant une expérience de vie pertinente, afin de s'informer sur les rajustements nécessaires. Il ne s'agit pas d'en parler et d'oublier, car nous voulons réellement trouver des solutions. Certaines femmes âgées nous ont dit qu'il serait bien d'avoir un endroit où vivent également des enfants et des familles.

Donc... Oh, je suis désolé.

La présidente: Non, veuillez terminer.

M. Charles MacArthur: Je vous ai vue... j'ai eu peur.

Des députés: Ha, ha!

La présidente: Il vous reste 10 secondes. Allez-y.

M. Charles MacArthur: Donc, nous avons cela et nous posons des questions, et nous demandons également aux utilisateurs ce que cela signifie, s'il s'agit d'un endroit pour jardiner ou autre chose.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour accueillir les témoins suivants. Nous suspendrons la séance pendant trois minutes et nous reprendrons les travaux à 9 h 45.

● (0940)

_____ (Pause) _____

● (0945)

La présidente: Bienvenue à cette deuxième partie de la 131^e réunion du Comité permanent de la condition féminine.

Pendant cette deuxième partie, nous sommes heureux d'accueillir, du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, Danielle Bélanger, directrice, Politiques stratégiques, Direction des politiques et relations extérieures.

De plus, de la Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques de l'Agence de la santé publique du Canada, nous accueillons Anna Romano, directrice générale du Centre pour la promotion de la santé, et Franca Gatto, directrice de la Division du vieillissement, des aînés et de la démence.

De Statistique Canada, nous accueillons Anne Milan, chef de la Division de la statistique du travail, ainsi que Sébastien Larochelle-Côté, rédacteur en chef de *Regards sur la société canadienne*.

Nous vous remercions d'être ici aujourd'hui.

Nous entendrons d'abord Mme Bélanger. Vous avez sept minutes. Allez-y.

Mme Danielle Bélanger (directrice, Politiques stratégiques, Direction générale des politiques et des relations extérieures, ministère des Femmes et de l'Égalité des genres): Bonjour. Je suis Danielle Bélanger, directrice des Politiques stratégiques de la nouvelle Direction des politiques et relations extérieures.

Je vous remercie de m'accueillir ici aujourd'hui. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de comparaître devant le Comité pour parler des femmes aînées au Canada et de la façon dont notre ministère s'efforce de résoudre certains des problèmes auxquels elles sont confrontées.

Le 13 décembre 2018, la Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres a reçu la sanction royale. L'organisme qu'était Condition féminine Canada est ainsi devenu le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Ce nouveau ministère s'est vu confier un mandat élargi pour toutes les questions concernant les femmes et l'égalité des genres — y compris la promotion de l'égalité sociale, économique et politique en ce qui concerne le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.

Le ministère joue un rôle stratégique fondamental dans la création d'une société plus inclusive et plus équitable pour toute la population canadienne et dans l'intégration d'une optique d'analyse qui tient compte du sexe et de la diversité, aussi connue sous le nom d'analyse comparative entre les sexes, l'ACS+.

Même si nous avons observé des progrès en matière d'égalité des genres ces dernières années, les femmes et les communautés LGBTQ2 continuent de faire l'objet de disparités sociales et économiques. Ces problèmes deviennent plus aigus lorsque l'on tient compte d'autres facteurs de diversité, par exemple l'âge. Ainsi, les femmes aînées représentent 55 % de la population âgée du Canada, mais elles sont parmi les personnes les plus vulnérables au pays.

À mesure que la population des aînés s'accroît, les disparités sociales et les écarts en matière de revenus qui touchent les populations de personnes âgées les plus marginalisées et les plus vulnérables du Canada se creusent également. Par exemple, les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes de vivre d'un faible revenu. Malgré la participation accrue des femmes au marché du travail au cours des dernières décennies, des facteurs tels que l'écart salarial persistant entre les hommes et les femmes, le fait que les femmes sont plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel ou non rémunéré et le fardeau de la prestation de soins continuent d'avoir une incidence sur la participation économique des femmes, ce qui entraîne des répercussions économiques qui persistent jusqu'à un âge très avancé.

Les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes âgées sont aggravées par d'autres facteurs croisés comme la race, l'origine ethnique, l'invalidité, le statut socioéconomique, l'orientation sexuelle, le statut de citoyenneté et le fait d'habiter en milieu rural ou éloigné, pour n'en citer que quelques-uns. Les femmes autochtones, par exemple, sont davantage touchées par l'insécurité économique et les problèmes de santé. Environ 49 % des femmes autochtones âgées ont un faible revenu, et 1 sur 10 a déclaré souffrir d'insécurité alimentaire. Nous savons également que les adultes LGBTQ2 sont plus à risque de souffrir de maladies physiques et mentales en raison de la discrimination et du harcèlement dont ils peuvent faire l'objet.

Comme il a été mentionné plus tôt, l'isolement social est une réalité vécue par de nombreuses personnes âgées, en particulier les personnes âgées LGBTQ2. En raison de la discrimination et de l'exclusion qu'elles peuvent avoir vécues et par crainte de la stigmatisation, les personnes âgées LGBTQ2 ne souhaitent pas toutes dévoiler leur identité de genre ou leur orientation sexuelle ou être incluses dans la communauté LGBTQ2. Pour un grand nombre d'entre elles, emménager dans une résidence pour personnes âgées signifie souvent cacher leur identité LGBTQ2 par crainte d'être mal comprises ou maltraitées.

Si certaines personnes âgées sont victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, la manifestation de formes de discrimination supplémentaires fondées sur l'âge ou les capacités physiques ou mentales aggrave leur isolement et leur vulnérabilité. Cela a un impact direct sur leur santé.

● (0950)

[Français]

Les femmes âgées et les membres de la communauté LGBTQ2 sont également plus susceptibles d'être victimes de violence fondée sur le sexe. En 2017, plus de la moitié des personnes âgées victimes de violence familiale, soit 58 %, étaient des femmes. Celles-ci subissaient le plus souvent, dans 32 % des cas, de la violence conjugale. Comme pour les homicides en général, le taux d'homicides hors de la famille était plus élevé chez les hommes âgés que chez les femmes âgées. Par contre, le taux d'homicides dans la famille visant des femmes âgées était deux fois plus élevé que celui visant les hommes âgés, soit 4,4 victimes par million de personnes.

Notre ministère s'est donc efforcé de s'attaquer à ces problèmes persistants. En 2017, le gouvernement du Canada a lancé « Il est temps: La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe » afin de combler les lacunes dans le soutien offert à diverses populations, dont les personnes âgées. La Stratégie repose sur trois piliers: la prévention, le soutien aux personnes survivantes

et à leur famille, ainsi que la réactivité du système juridique ou judiciaire au besoin.

Là encore, l'un des rôles stratégiques fondamentaux du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres est l'intégration d'une optique d'analyse qui tienne compte du sexe et de la diversité, soit l'analyse comparative entre les sexes plus, ou ACS+. Dans ce rôle important, nous travaillons à appuyer d'autres ministères fédéraux pour que les politiques et les programmes mis en oeuvre tiennent compte de ces incidences sur toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

Pour ce faire, nous devons notamment nous assurer que nous disposons des données et des travaux de recherche appropriés pour appuyer la prise des décisions, élaborer des formations et des outils en vue de faciliter l'analyse comparative entre les sexes, suivre les progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs importants et en faire rapport. À cette fin, un nouveau sondage appelé « Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés » a été lancé en 2018. Les renseignements recueillis dans le cadre de ce sondage serviront à combler une importante lacune dans les données en fournissant une image exhaustive et inclusive des réalités de la violence fondée sur le sexe au Canada. Les résultats devraient être publiés en novembre 2019.

Pour réaliser l'égalité des genres pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, et à toutes les étapes de la vie, nous devons examiner les meilleurs moyens de soutenir les femmes âgées et les personnes LGBTQ2, tout en nous assurant d'en faire plus pour offrir aux jeunes femmes et aux jeunes membres de la communauté LGBTQ2 les meilleures possibilités pour une transition harmonieuse vers l'âge mûr.

En terminant, j'aimerais souligner qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour promouvoir l'égalité des genres. La création officielle du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres est une occasion historique de s'attaquer de front aux obstacles qui se posent à une croissance économique et sociale inclusive.

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de parler aujourd'hui de ces obstacles importants. Je suis prête à répondre à toute question.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Excellent.

Nous allons maintenant accorder la parole à Anne Milan. Vous disposez de sept minutes.

Mme Anne Milan (chef, Division de la statistique du travail, Statistique Canada): Merci beaucoup de nous recevoir aujourd'hui. Mon collègue, Sébastien Larochelle-Côté, et moi-même sommes enchantés de témoigner ce matin au nom de Statistique Canada afin de vous fournir des renseignements et des analyses sur ce que nous savons actuellement à propos des défis auxquels les femmes âgées sont confrontées, des manques qui existent dans les banques de données et de la manière dont nous pourrions combler ces lacunes.

Nous savons que la population âgée augmente rapidement et que les femmes sont surreprésentées parmi les personnes de 65 ans et plus. De 2011 à 2015, le nombre d'aînés a augmenté de 20 %, soit quatre fois le taux de croissance de tous les groupes. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, les gens appartiendront au groupe des personnes âgées pendant environ deux décennies en moyenne.

Sachez que même si la population canadienne vieillit, le pourcentage de personnes âgées au pays figure à l'avant-dernier rang parmi les pays du G7, devant les États-Unis. Le taux du Canada est inférieur à ceux du Japon, de l'Italie, de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni. En fait, vous vous rappellerez peut-être que la première ministre du Royaume-Uni a ajouté l'an dernier la « solitude » au portefeuille du ministère du Sport et de la Société civile. Voilà qui montre qu'on admet qu'il faut lutter contre les problèmes sociaux et sanitaires causés par l'isolement.

La solitude est certainement une réalité pour bien des gens, ce qui explique pourquoi on s'intéresse tant aux personnes vivant seules. La majorité des aînés vivant seuls sont des femmes, bien que leur pourcentage ait décliné au cours des dernières décennies. Par contre, les femmes sont plus susceptibles d'être en couple jusqu'à un âge avancé, principalement parce que les hommes vivent plus longtemps. Voilà qui pourrait faire en sorte qu'elles aient davantage de soutien social et physique.

Comme c'est le cas pour toutes les générations, la génération actuelle de femmes âgées est le fruit du contexte sociohistorique dans lequel ces cohortes ont vécu. Les plus jeunes de ce groupe font partie de la génération du baby-boom, alors que les plus âgées sont nées avant la Seconde Guerre mondiale. Ce contexte façonnera une bonne partie de leur vécu dans des domaines comme la formation de la famille, les rôles des genres et la participation au marché du travail. À mesure que les jeunes générations vieilliront, on peut s'attendre à ce que ces cohortes soient plus diversifiées quand elles atteindront un âge avancé.

Même si nous admettons que les aînés forment un groupe hétérogène dont les membres les plus jeunes sont généralement plus actifs et en meilleure santé que les plus âgés, les besoins augmentent au fil du vieillissement. Par exemple, la demande en soins en résidence s'accroît avec l'âge, une situation qui touche les femmes de manière disproportionnée. En 2016, parmi le groupe des personnes de 85 ans et plus, il y avait trois fois plus de femmes que d'hommes qui vivaient dans des logements collectifs, comme des résidences pour aînés et des maisons de soins.

Les femmes âgées qui ne vivent pas avec des membres de la famille ont un certain nombre de vulnérabilités, étant notamment plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté. Selon la mesure du panier de consommation de Statistique Canada, qui sert à établir le seuil de pauvreté officiel du Canada, les femmes âgées qui vivent seules ou avec des personnes ne faisant pas partie de leur famille étaient deux fois plus susceptibles que l'ensemble des femmes âgées de vivre sous le seuil de la pauvreté en 2016.

L'incidence de la pauvreté et du faible revenu peut être aggravée par d'autres facteurs, comme la présence d'un handicap et le statut d'Autochtone ou d'immigrant. La pauvreté tend toutefois à diminuer quand les gens sont âgés, un fait attribuable en grande partie aux programmes de Supplément de revenu garanti et de Sécurité de la vieillesse du gouvernement. Sans ces deux programmes, le taux de pauvreté des aînés serait cinq fois plus élevé qu'il ne l'est actuellement. Les programmes du gouvernement contribuent également à atténuer la gravité de la pauvreté.

On s'inquiète également de savoir si les aînés ont assez d'économies. Selon l'Enquête sur la sécurité financière, la valeur nette médiane des femmes âgées seules s'élevait à un peu plus d'un quart de million de dollars en 2016, comparativement à 264 000 \$ pour les hommes âgés seuls et à 730 000 \$ pour les couples âgés. Le manque d'économies peut être problématique, particulièrement si les aînés ont besoin de soins sur une longue période. La situation

financière des femmes âgées peut aussi varier selon leur état matrimonial. Par exemple, les ressources financières d'une veuve pourraient être supérieures à celles d'une femme divorcée.

Les femmes âgées, particulièrement celles qui vivent seules, ne participent peut-être pas autant qu'elles le voudraient à la société, étant donné qu'elles ont moins accès à un véhicule. Si elles n'ont pas accès à une voiture ou au transport public, il peut leur être plus difficile de sortir, ce qui explique peut-être pourquoi les femmes âgées sont moins susceptibles que les hommes de combler leurs besoins d'activité physique minimaux. Par contre, les aînés qui possèdent une voiture et un permis de conduire sont plus susceptibles de faire du bénévolat. Les aînés ayant un handicap, notamment des problèmes de mobilité, risquent particulièrement d'éprouver des problèmes de transport.

● (0955)

Les réseaux sociaux des aînés peuvent jouer un rôle clé dans leur bien-être et constituer une source de soutien émotionnel et pratique. Les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes de recevoir de l'aide rémunérée ou non dans le cadre de leurs activités quotidiennes, le transport étant la forme la plus courante d'aide non rémunérée. Les femmes âgées reçoivent plus souvent de l'aide non rémunérée de leurs filles, alors que l'aide que reçoivent les hommes âgés vient plus souvent de leur épouse. Voilà qui a aussi des conséquences sur les femmes en âge de travailler, qui doivent gérer ces responsabilités.

Environ deux fois plus de femmes que d'hommes âgés ont des besoins de soins à domicile non satisfaits. En chiffres absolus, c'est le groupe d'âge et de sexe le plus imposant. Pour ce qui est du pourcentage de personnes signalant avoir besoin de soins à domicile, toutefois, ce sont 30 % des femmes âgées qui ont des besoins de soins à domicile non satisfaits, alors que ce pourcentage est de plus de 50 % pour les femmes âgées de 35 à 49 ans.

Même si elles sont aux prises avec certains des défis que nous avons énumérés, il importe de garder à l'esprit que les femmes âgées font aussi état de niveaux relativement élevés de satisfaction à l'égard de la vie et de bonne santé, qu'elles vivent seules ou avec d'autres. Parmi les aînés vivant seuls, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être satisfaites de la vie et d'être en bonne santé.

Je dirais en terminant que nous disposons de riches sources de données pour examiner les défis auxquels les femmes âgées sont confrontées. Nous recevrons aussi d'autres données recueillies dans le cadre d'un certain nombre d'enquêtes qui nous aideront à faire la lumière sur des questions intéressant votre comité. En tirant parti de ces données et en les couplant avec des données administratives, nous pourrions étudier plus en profondeur certaines questions qui touchent les femmes âgées.

Nos données administratives comportent toutefois des manques criants. Par exemple, nous avons peu d'informations sur les gens qui vivent dans des résidences prodiguant des soins. Or, ces aînés éprouvent peut-être des difficultés différentes de celles des personnes âgées qui restent encore dans leur domicile. Nous en savons peu sur le genre de soins reçus, l'état de santé, les coûts du logement et les interactions sociales de ceux qui demeurent dans ces établissements. Il serait certainement avantageux pour les décideurs de disposer de données supplémentaires à ce sujet.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de témoigner aujourd'hui. Nous répondrons à vos questions avec grand plaisir.

● (1000)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous entendrons enfin Anna Romano, directrice générale du Centre pour la promotion de la santé de l'Agence de la santé publique du Canada.

Vous avez la parole pour sept minutes.

Mme Anna Romano (directrice générale, Centre pour la promotion de la santé, Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques, Agence de la santé publique du Canada): Je vous remercie de nous avoir invitées à témoigner devant vous. Je suis enchantée de contribuer à votre étude en traitant du rôle de l'Agence de la santé publique du Canada face aux défis auxquels sont confrontées les femmes âgées.

Commençons par un portrait de la situation actuelle de la santé publique. Le fait qu'un nombre accru de Canadiens et de Canadiennes vivent plus longtemps constitue un triomphe au chapitre de la santé publique. Le vieillissement de la population fait toutefois aussi en sorte que la prévalence des maladies chroniques devrait augmenter. Grâce aux progrès des traitements et de la gestion des maladies, les personnes âgées de 65 ans et plus sont susceptibles de vivre plus longtemps avec une ou plusieurs maladies chroniques, dont je vais maintenant vous parler.

En ce qui concerne la démence, même si cette maladie ne s'inscrit pas dans le cours normal du vieillissement, l'âge en constitue le principal facteur de risque connu. La démence touche les Canadiennes de manière disproportionnée, et la majorité des membres de la famille ou des amis qui prodiguent des soins sont des femmes. Les femmes âgées de 65 ans et plus sont plus susceptibles que les hommes de recevoir un diagnostic de démence. En raison du vieillissement de la population canadienne, le nombre de personnes recevant un tel diagnostic devrait augmenter. On prévoit que d'ici 2031, le coût annuel total des soins de santé prodigués aux Canadiens et aux Canadiens atteints de démence aura doublé.

Même si de nombreux aînés conservent une bonne santé mentale, les maladies mentales survenant au crépuscule de la vie frappent souvent dans le contexte de transitions de vie, de pertes, de maladies chroniques, de handicaps et d'isolement social. Les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes de recourir aux services de santé pour des troubles de l'humeur et des problèmes d'anxiété. Elles sont en outre touchées de manière disproportionnée par les maladies musculosquelettiques. Elles risquent environ quatre fois plus que les hommes de recevoir un diagnostic d'ostéoporose. Les fractures, principale complication de cette maladie, sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes, les femmes étant environ deux fois plus susceptibles de se fracturer le bassin. De plus, les femmes risquent deux fois plus que les hommes de recevoir un diagnostic de polyarthrite rhumatoïde et 1,5 fois plus susceptibles qu'eux d'avoir un diagnostic d'arthrose.

Les chutes ont de graves conséquences sur la santé physique et mentale des aînés et des familles, et menacent l'indépendance. Elles constituent la principale cause de blessures cérébrales chez les aînés, de 20 à 30 % des personnes âgées étant victimes d'au moins une chute chaque année. De ces personnes, près de 20 % mourront dans l'année qui suit. Le taux de blessures et d'hospitalisation attribuables à une chute est plus élevé chez les femmes âgées que chez les hommes, particulièrement chez celles qui ont plus de 75 ans.

Pour ce qui est des investissements et des initiatives de l'Agence de la santé publique du Canada, je traiterai d'abord de la surveillance. En collaboration avec les provinces et les territoires, l'Agence effectue une surveillance nationale des maladies chroniques afin d'appuyer l'élaboration et l'évaluation de politiques, de programmes

et de services. Nous préparons actuellement un rapport sur les aînés de 65 ans et plus qui donnera un aperçu de leur santé. Nous ventilerons autant que possible les données par sexe afin de dégager les tendances propres aux femmes et aux hommes. Ce rapport devrait être publié en 2020.

En 2018, le gouvernement fédéral a investi 75 millions de dollars dans le Projet pilote sur les aînés en santé du Nouveau-Brunswick afin de financer diverses initiatives de recherche appliquée visant à fournir des renseignements utiles aux gouvernements et aux intervenants du pays sur la façon de mieux soutenir les aînés à domicile, dans les communautés et dans les établissements de soins. Voilà qui nous aidera à mieux comprendre les divers défis auxquels les femmes et les hommes sont confrontés.

L'Agence collabore aussi étroitement avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec l'Organisation mondiale de la Santé, dans le cadre de l'initiative des collectivités-amies. Au titre de cette initiative, des aînés et des leaders communautaires collaborent dans plus de 1 200 communautés du pays pour créer un environnement de soutien physique et social permettant aux personnes âgées de vivre en toute sécurité, de jouir d'une bonne santé et d'être actives. L'Agence a mis au point des outils pour aider les communautés à mettre en oeuvre et à évaluer les démarches entreprises dans le cadre de cette initiative.

Plus récemment, en 2019, l'Agence a annoncé un financement de 250 000 \$ à Parachute Canada pour son projet de réseau pancanadien de prévention des chutes chez les aînés. En collaboration avec d'autres organisations, Parachute Canada créera un centre en ligne pour les particuliers et les professionnels de la santé afin de leur permettre de trouver plus facilement des outils, des ressources et des renseignements relatifs à la prévention et au rétablissement des chutes.

Sur le plan de la démence, à partir de 2019, le Fonds d'investissement en matière de démence dans les communautés, un nouveau programme, versera 4 millions de dollars par année à l'appui de projets communautaires afin d'améliorer le bien-être des personnes atteintes de démence, ainsi que celui des membres de la famille et des amis qui s'en occupent. L'Agence de la santé publique du Canada dirige également l'élaboration d'une stratégie nationale sur la démence, laquelle devrait être rendue publique au printemps 2019.

• (1005)

L'Initiative pancanadienne sur les inégalités en santé a pour but de renforcer la mesure et la surveillance des inégalités en santé au Canada, ainsi que la préparation de rapports à ce sujet, grâce à un accès amélioré aux données.

Dans le cadre de cette initiative, un outil de données interactif accessible au public a été mis au point. Cet outil en ligne comprend 70 indicateurs de santé portant sur divers groupes socioéconomiques et sociodémographiques dont le nombre peut aller jusqu'à 13. Cet outil de données fournit actuellement des taux par groupe d'âge et par sexe pour les indicateurs importants pour la santé des aînés, comme le logement, les soins de santé, l'insécurité alimentaire et l'appartenance à la communauté. Le public devrait avoir accès à des données supplémentaires sur les inégalités en matière de santé des aînés d'ici 2020.

En outre, l'Agence adhère systématiquement à l'engagement renouvelé du gouvernement fédéral à l'égard de l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre, ou ACFSG+, à laquelle ma collègue Danielle a fait référence. L'Agence l'applique à ses données scientifiques, à ses politiques et à ses programmes pour évaluer les répercussions différentielles potentielles sur les divers groupes d'hommes, de femmes, de filles et de garçons.

En conclusion, nous savons que les femmes âgées ont des besoins variés. Certaines peuvent avoir besoin d'aide supplémentaire pour favoriser leur maintien à domicile et pour trouver les services nécessaires à cette fin. D'autres ont besoin d'un meilleur accès à des activités ou des programmes qui les aideront à rester actives et à continuer de participer à leur communauté. Un grand nombre de femmes âgées cherchent aussi des moyens de maintenir et d'améliorer leur santé physique et mentale.

Je vous remercie de votre attention. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Je rappellerai au Comité que nous avons réservé environ cinq minutes pour examiner nos travaux. Tenez-en donc compte alors que nous procédons aux questions.

Nous accorderons d'abord la parole à Salma Zahid pour sept minutes.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de comparaître aujourd'hui. J'ai été ravie d'entendre vos témoignages.

Mes questions porteront principalement sur les groupes minoritaires. Je sais qu'il importe que le gouvernement tienne compte des genres pour tous ses programmes et toutes ses décisions, et je suis enchantée d'apprendre que nous entreprenons la présente étude. Il me semble évident que les femmes âgées sont confrontées à des défis uniques au chapitre de la pauvreté et de la vulnérabilité, et je me doute que les témoignages corroboreront cette impression.

Je considère également important de tenir compte de l'ethnie, un aspect auquel je voudrais m'attarder aujourd'hui. Je représente une circonscription où les communautés en situation majoritaire et minoritaire sont nombreuses et où vit un grand nombre de femmes âgées appartenant à un groupe minoritaire. J'entends parler des défis uniques qu'elles doivent affronter chaque jour dans ma circonscription sur les plans de la langue, de l'intégration et des besoins culturels.

Ma première question s'adresse au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Comment décririez-vous la manière dont votre ministère s'attaque aux défis auxquels font face les femmes membres de groupes minoritaires? Comment combattez-vous ces difficultés avec vos programmes?

• (1010)

Mme Danielle Bélanger: Comme je l'ai souligné plus tôt, le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres a un double mandat. Il doit d'une part favoriser l'égalité des genres et, de l'autre, promouvoir l'intégration d'une optique d'analyse qui tient compte du sexe et de la diversité, aussi connue sous le nom d'ACS+. Grâce à cette optique, nous analysons les divers facteurs croisés qui concernent les femmes, y compris celles qui appartiennent à des groupes minoritaires ou autochtones.

Notre rôle consiste entre autres à aider les autres ministères à appliquer l'ACS+ à l'ensemble de leurs programmes, de leurs

services, de leurs politiques et leurs initiatives. Nous offrons de la formation. En collaboration avec l'École de la fonction publique du Canada, nous fournissons au sujet de l'ACS+ une formation très ciblée qui comporte des volets concernant les divers groupes de femmes. La formation sur l'ACS+ et le renforcement de la capacité au sein du gouvernement figurent parmi les premières choses à faire.

À cela s'ajoutent les divers appels d'offres que nous lançons dans le cadre de nos programmes relatifs aux femmes. Certaines organisations de femmes reçoivent du financement s'adressant, ici encore, à diverses populations. Par exemple, le Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe, lancé en janvier 2018, porte sur la violence fondée sur le sexe dans diverses populations. Comme nous procédons par appels d'offres, tout le monde ne reçoit pas de financement, mais l'ethnie fait certainement partie des facteurs dont nous tenons compte à propos des populations qui présentent un risque élevé ou qui sont vulnérables.

Mme Salma Zahid: Un grand nombre de groupes minoritaires ne connaissent pas ces initiatives. Dans le cadre de ces programmes, utilisez-vous d'autres langues afin de sensibiliser ces populations au sujet des programmes offerts?

Mme Danielle Bélanger: Certainement. Nous venons de mettre sur pied un Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe. La plupart des ressources sont actuellement offertes en anglais et en français, mais nous savons que l'accessibilité à des services multilingues peut être importante dans le contexte local et régional, et notre personnel sur place essaie donc de prendre des dispositions auprès d'organisations externes afin que chacun puisse avoir accès à l'information dans la langue de son choix.

Mme Salma Zahid: L'isolement social est un grave problème pour les femmes âgées, et tout particulièrement pour celles qui sont membres d'une minorité, car elles sont confrontées à la barrière des langues et vivent souvent des difficultés d'intégration. Y a-t-il des programmes conçus spécialement pour contrer l'isolement social chez les femmes âgées membres d'une minorité?

Mme Danielle Bélanger: Il n'y en a pas actuellement au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Je me tourne toutefois vers ma collègue de l'Agence de la santé publique du Canada.

Peut-être y a-t-il des programmes et des interventions en ce sens au sein de son organisation.

Mme Anna Romano: Lorsqu'on me parle d'isolement social, je cite la plupart du temps notre initiative des collectivités-amies des aînés qui est actuellement offerte dans 1 200 localités canadiennes sans toutefois cibler précisément les groupes minoritaires. Cette initiative vise à faire en sorte que l'ensemble des installations et des équipements d'une collectivité soient conçus de manière à inciter les aînés à sortir de chez eux pour rencontrer des gens et visiter leurs amis et leurs proches, tout cela dans le but de réduire leur isolement social. Bien que les communautés minoritaires ne soient pas ciblées à proprement parler, je suis persuadée qu'elles comptent pour une certaine proportion des bénéficiaires de cette initiative dans les 1 200 collectivités en question.

Mme Salma Zahid: Vous avez mentionné dans votre allocution les problèmes associés aux risques de chute pour les femmes âgées.

Mme Anna Romano: Oui.

Mme Salma Zahid: Quelle est votre stratégie pour la prévention des chutes et comment vous y prenez-vous pour sensibiliser les gens à cette problématique dans les différentes collectivités?

Mme Anna Romano: Dans mes observations, j'ai aussi parlé du finalement consenti récemment à Parachute Canada pour son projet de réseau pancanadien de prévention des chutes chez les aînés. Il s'agira essentiellement de créer une plateforme en ligne où tous les Canadiens et les professionnels de la santé pourront avoir accès à différentes ressources pour la prévention des chutes. Il existe d'excellentes ressources à cette fin, mais les gens ne les connaissent pas nécessairement. On veut donc offrir dans le cadre de ce projet une plateforme centrale où chacun pourra mieux se renseigner au sujet des ressources disponibles.

Nous appuyons également la collecte de données sur cet enjeu dans le cadre de notre travail avec Statistique Canada pour... C'est bien pour l'étude longitudinale?

•(1015)

Mme Franca Gatto (directrice, Division du vieillissement, des aînés et de la démence, Centre pour la promotion de la santé, Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques, Agence de la santé publique du Canada): Ce n'est pas avec Statistique Canada, mais plutôt avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Mme Anna Romano: Oui, c'est dans le cadre de notre travail avec les IRSC pour recueillir davantage d'information sur les chutes, leur fréquence et leurs causes, car il nous faut une base de données détaillée pour pouvoir concevoir de nouveaux programmes de prévention.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Harder.

Vous avez sept minutes.

Mme Rachael Harder: Merci.

Madame Bélanger, vous avez indiqué dans vos observations préliminaires que le mandat de votre ministère avait changé. Nous savons bien sûr que vous avez un nouveau nom depuis l'automne, et vous nous dites maintenant que le mandat n'est plus le même.

On m'a fait valoir par ailleurs que ce mandat n'avait pas vraiment été modifié et que votre ministère était à peu près resté inchangé. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est exactement? Est-ce que votre mandat a changé ou non?

Mme Danielle Bélanger: Notre mandat s'est élargi. Auparavant, le mandat de Condition féminine Canada était axé sur les femmes. Maintenant, le nouveau ministère des Femmes et de l'Égalité des genres a un plus vaste mandat qui englobe également les questions liées au genre, comme l'identité et l'expression de genre, ainsi que l'orientation sexuelle.

Mme Rachael Harder: D'après vous, est-ce un changement important ou non?

Mme Danielle Bélanger: Je dirais que c'est en quelque sorte une évolution. Nous avons déjà quelques programmes destinés dans une certaine mesure aux communautés LGBTQ, mais nous avons aussi des initiatives ciblant les filles. Comme celles-ci n'étaient pas visées dans le mandat original de Condition féminine Canada, je crois que l'on peut parler d'une certaine évolution.

Mme Rachael Harder: Merci.

Pensez-vous que cette évolution est assez importante pour que les membres du Comité aient intérêt à mieux comprendre de quoi il en retourne? Je pose la question parce que notre comité est responsable de Condition féminine Canada dont le mandat a maintenant changé comme on vient de l'établir. Nous sommes là pour mener des études

concernant Condition féminine Canada et les questions d'intérêt pour ce ministère.

Je me demande donc si nous ne devrions pas chercher à mieux comprendre les changements qui sont intervenus de telle sorte que nous puissions mieux appuyer le ministère dans la quête des objectifs qu'il s'est fixés.

Mme Danielle Bélanger: C'est une excellente question. Nous avons dû répondre à de nombreuses interrogations à ce sujet lorsque le projet de loi a été soumis à l'étude de la Chambre et du Sénat avant son adoption en décembre. Il ne fait aucun doute que les représentants du ministère seraient ravis de comparaître à nouveau devant votre comité pour vous fournir un complément d'information et un aperçu plus détaillé des activités que nous menons maintenant.

Mme Rachael Harder: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Milan de Statistique Canada. Il y a une de vos diapos où l'on indique: « La pauvreté diminue rapidement au cours des années de retraite, en grande partie en raison des programmes gouvernementaux ». On peut y voir qu'il y a effectivement diminution considérable de la pauvreté à compter de 65 ans. On semble indiquer dans cette diapo que ce serait attribuable à l'accès à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti.

Voici donc ma première question. Pouvez-vous nous dire quel moyen est utilisé pour mesurer la pauvreté et comment on en établit la teneur?

M. Sébastien Larochelle-Côté (rédacteur en chef, Regards sur la société canadienne, Statistique Canada): Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais répondre à cette question.

Mme Rachael Harder: Je vous en prie.

M. Sébastien Larochelle-Côté: On utilise aux fins de cette diapo la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation. Ce panier correspond à l'ensemble des biens et des services nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux d'une personne et lui assurer un niveau de vie modeste. Si vous vous situez en bas d'un certain niveau, on considère que vous vivez sous le seuil de la pauvreté.

C'est un outil qui a été récemment élaboré. Le seuil varie d'une région à l'autre, car on tient compte des fluctuations du coût de la vie selon l'endroit où l'on se trouve au pays. Ce panier de consommation comprend notamment des aliments sains, un logement convenable et entretenu, des vêtements et le transport, de même que d'autres biens et services permettant de participer à la vie communautaire. Comme vous pouvez le constater, il y a différents éléments. C'est une mesure dont le calcul est plutôt complexe, mais qui est assez facile à comprendre. Je peux vous donner un exemple. Pour une personne seule, le seuil de pauvreté est fixé à un peu plus de 20 000 \$. C'est le minimum de revenu jugé nécessaire pour ne pas vivre dans la pauvreté.

Cette mesure de la pauvreté sera ajustée au fil des ans, car ce n'est pas une constante. On verra au cours des années à venir si les seuils établis reflètent encore... Disons simplement que le montant sera rajusté au besoin. Si vous le souhaitez, je peux vous fournir de plus amples informations à ce sujet.

•(1020)

Mme Rachael Harder: Êtes-vous en train de nous dire qu'un revenu inférieur à environ 20 000 \$ situerait une personne seule sous le seuil de la pauvreté, peu importe l'endroit où elle réside au Canada?

M. Sébastien Larochelle-Côté: Non, pas du tout, il y a des variations entre les régions. Pour un secteur rural, par exemple, le seuil serait légèrement inférieur à ce niveau. En milieu urbain, il serait plus élevé. Il y a plus de 50 régions au Canada. Nous avons un seuil pour chacune de ces régions.

Mme Rachael Harder: Dans ce graphique que j'ai sous les yeux, il y a ce qu'on appelle une boîte de pauvreté qui semble indiquer qu'une fois la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti pris en compte, le taux de pauvreté se situerait à environ 5 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

M. Sébastien Larochelle-Côté: C'est exact.

Mme Rachael Harder: Ai-je raison de croire que ces chiffres portent uniquement sur les particuliers qui ont produit une déclaration de revenus? Sans cela, Statistique Canada ne peut pas compiler de données semblables. On n'inclurait donc pas les sans-abri et les citoyens qui ne produisent pas de déclaration à l'Agence du revenu du Canada.

M. Sébastien Larochelle-Côté: Vous avez raison. Les données sont tirées des déclarations de revenus, ce qui fait que ces statistiques portent uniquement sur les Canadiens qui ont produit une déclaration.

Mme Rachael Harder: Que faudrait-il faire pour affranchir de la pauvreté ces 5 % qui restent?

M. Sébastien Larochelle-Côté: C'est une bonne question, mais je pense qu'il serait préférable de la poser à ceux qui ont le pouvoir décisionnel.

Mme Rachael Harder: Quelles sommes supplémentaires seraient nécessaires?

M. Sébastien Larochelle-Côté: Nous savons que le taux de pauvreté est plus élevé pour certains groupes, comme par exemple les femmes âgées vivant seules. C'est le cas aussi pour les Autochtones et les immigrants récents. Nous savons donc que pour certains groupes le taux de pauvreté est considérablement plus élevé que pour le reste de la population de personnes âgées.

Nous savons également que la pauvreté est plus fréquente chez les personnes handicapées, surtout lorsque leur situation est combinée à d'autres facteurs de risque. Je dirais qu'il s'agit pour nous d'essayer de mieux comprendre quels sont ces facteurs de manière à pouvoir mieux cibler les groupes qui risquent le plus de se retrouver avec un revenu insuffisant ou sous le seuil de la pauvreté.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup, Sébastien.

Nous passons maintenant à Mme Mathysen.

Irene, vous avez sept minutes.

Mme Irene Mathysen: Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup à nos témoins. J'ai plusieurs questions pour vous.

Je vais d'abord m'adresser aux gens du ministère. Parmi les préoccupations qui sont venues à mes oreilles concernant votre ministère, il y a l'élimination du financement de base pour les organisations féminines. On se limite désormais au financement de projets, ce qui oblige les différents groupes à faire des pieds et des mains pour satisfaire aux critères et mener à terme leur projet, après quoi ils se retrouvent sans les ressources nécessaires pour leurs activités courantes de recherche et de défense des droits.

Entendez-vous les mêmes préoccupations? Avez-vous pris en compte les répercussions de ce changement pour les organisations féminines?

Mme Danielle Bélanger: Il est bien certain que notre ministère s'emploie en priorité à soutenir les groupes de femmes et le mouvement féministe pour en assurer la viabilité à long terme. Je peux vous dire que notre gouvernement a manifesté son appui en ce sens via des investissements budgétaires dans le cadre du Programme des femmes. Un montant additionnel de 100 millions de dollars était prévu dans le budget de 2018. C'est une réalité dont nous sommes pleinement conscients, et nous voulons continuer à faire en sorte que les organisations de femmes disposent des moyens nécessaires pour parvenir à leurs fins.

• (1025)

Mme Irene Mathysen: Est-il possible que nous revenions au financement de base pour offrir un tel soutien? Vous avez parlé de ce montant de 100 millions de dollars, mais le problème persiste. Est-ce une option qui est envisagée?

Mme Danielle Bélanger: Il y a certes eu des discussions à ce sujet, mais je dois laisser à d'autres le soin d'en décider.

Mme Irene Mathysen: Merci.

Nous avons discuté avec les deux groupes de témoins des enjeux touchant le vieillissement et le maintien dans la communauté. J'ai rencontré récemment les gens de VON Canada, un organisme sans but lucratif offrant des soins à domicile. Ils arrivent difficilement à recruter des bénévoles et il en va de même pour les préposés aux soins à domicile en raison des salaires trop faibles. Ils craignent fort de ne plus pouvoir offrir leurs services à la communauté, une situation qui serait particulièrement préoccupante pour les femmes âgées. Avez-vous eu vent de telles inquiétudes? Dans quelle mesure la situation vous préoccupe-t-elle?

Je veux aussi parler des coûts démesurés des soins à long terme. Vous avez mentionné la pauvreté chez les femmes âgées. Je n'arrive pas à m'imaginer comment on peut se sentir lorsqu'on est seule et isolée et que l'on n'a tout simplement pas les ressources nécessaires pour payer de telles sommes pour des soins à long terme. Vous êtes-vous penchés sur cette problématique et pensez-vous qu'il y a lieu de s'inquiéter?

Mme Anna Romano: Je vais devoir vous répondre qu'il serait préférable de poser la question à nos collègues de Santé Canada, car les soins à domicile et les soins à long terme relèvent de leur mandat. Cela ne fait pas partie des dossiers dont nous sommes directement saisis à l'Agence de la santé publique du Canada.

Mme Irene Mathysen: Êtes-vous en train de nous dire que l'on ne vous a exprimé aucun mécontentement à ce sujet?

Mme Anna Romano: Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des gens qui expriment leur mécontentement.

Mme Irene Mathysen: J'avais cru qu'il pourrait être intéressant de vous interpellier à ce propos étant donné que vous avez parlé de l'importance de la collecte de données.

Je sais qu'il y a une grave pénurie de gérontologues et qu'il arrive souvent que les médecins de famille n'aient pas accès à toute l'information dont ils ont besoin, car les médications peuvent devoir être modifiées au fil du vieillissement d'une personne et qu'il faut pouvoir tenir compte de cette évolution.

Je me demandais dans quelle mesure vous étiez capables de mettre l'information et les travaux de recherche pertinents à la disposition de ces médecins de famille ou des infirmières praticiennes pour que ces professionnels puissent intervenir avec un maximum d'efficacité.

Mme Anna Romano: Cela fait certes partie du mandat des services de santé publique. Nous devons faire en sorte que les professionnels de la santé et les autres intervenants du milieu puissent se référer aux données et aux indications les plus récentes pour s'attaquer à un problème de santé.

Nous explorons pour ce faire différentes options comme les plateformes dont je parlais précédemment afin que les professionnels de la santé puissent trouver dans un emplacement unique toutes les données et les informations les plus récentes.

Nous avons aussi commencé à utiliser des moyens novateurs comme l'apprentissage par le jeu en reconnaissance du fait que les professionnels de la santé n'ont que peu de temps à leur disposition pour prendre connaissance des nouvelles indications à signaler de tels abus. Elles ressentent de l'embarras et ne veulent pas parler de leur petit-fils ou de leur petite-fille ou encore d'un proche qui a abusé d'elles, car le coupable est habituellement un membre de la famille.

Mme Irene Mathysen: Vous avez tous parlé des mauvais traitements dont sont victimes les aînés. Il y a quelques années, notre comité a mené une étude à ce sujet. Nous avons notamment pu alors constater que les personnes âgées sont très réticentes à signaler de tels abus. Elles ressentent de l'embarras et ne veulent pas parler de leur petit-fils ou de leur petite-fille ou encore d'un proche qui a abusé d'elles, car le coupable est habituellement un membre de la famille.

Je me demandais si des mesures de prévention étaient prises à ce chapitre. Qu'est-ce qui pose difficulté? Dans le mémoire produit, on mentionne le système judiciaire, mais il arrive que la victime de mauvais traitements ne veuille pas en parler au policier qui se présente, d'autant plus que celui-ci n'a pas le temps de vraiment tirer les choses au clair. Est-on conscient de cette problématique? A-t-on cherché à trouver des solutions?

• (1030)

Mme Anna Romano: À l'Agence de la santé publique, nous avons recours à une approche plus générale pour la prévention de la violence familiale. Notre site Web Arrêtons la violence familiale offre un guichet unique d'information pour les professionnels de la santé. Je vous invite d'ailleurs à le consulter.

Nous croyons vraiment à l'importance d'une solide base de données, et c'est dans ce contexte que j'ai fait allusion tout à l'heure à l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement. Nous finançons cette étude qui nous donne notamment accès à de l'information sur les mauvais traitements d'ordre psychologique, physique et financier dont sont victimes les personnes âgées.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Nous cédon maintenant la parole à M. Bratina.

M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Merci beaucoup.

Je vais partager mon temps avec Eva. C'est dommage que nous n'en ayons pas davantage, car c'est un sujet fascinant.

Je mène ma propre étude longitudinale sur le vieillissement.

Des voix: Ah, ah!

M. Bob Bratina: J'ai pu constater bien des choses en observant les soins dispensés à mes grands-parents qui ont 104, 103, 98, 95 et 90 ans.

Je m'adresse d'abord à Mme Bélanger. Avez-vous cherché à mesurer les répercussions qu'aurait un revenu de base garanti sur les problèmes dont vous avez traité et les coûts qui y sont reliés?

Mme Danielle Bélanger: Il est bien certain que le revenu et la sécurité économique sont des enjeux d'importance pour les

personnes âgées. À partir des données de Statistique Canada, nous avons tenté d'évaluer les impacts sur le revenu médian, surtout pour les femmes âgées.

Nous avons constaté une augmentation du revenu médian des femmes âgées depuis le creux historique des années 1990, mais celui des hommes âgés demeure 1,5 fois plus élevé. Les aînées sont vraiment vulnérables. Les données disponibles nous permettent de déterminer quelles options et interventions stratégiques doivent être envisagées à long terme.

Le mandat du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres prévoit des activités de recherche et d'élaboration de politiques. Nous n'avons toutefois pas de programme à proprement parler qui cible expressément les femmes âgées. Reste quand même que la collecte de données à ce sujet revêt une importance capitale.

M. Bob Bratina: Ne diriez-vous pas que l'on pourrait tout au moins soulager ces femmes d'une partie du stress qu'elles vivent si on leur permettait de cesser de s'inquiéter au sujet des coûts de l'alimentation et du logement?

Mme Danielle Bélanger: Certainement. L'insécurité alimentaire est un problème important. Comme on l'a mentionné précédemment, les femmes âgées se heurtent à un grand nombre d'obstacles comme le manque de logements convenables à un coût abordable, des moyens de transport inadéquats et l'accessibilité insuffisante du milieu bâti. Ces problèmes sont assurément d'autant plus graves pour les femmes aînées vivant dans la pauvreté.

M. Bob Bratina: Madame Milan, dans quelle mesure peut-on se fier aux informations recueillies?

J'ai été invité la semaine dernière à un souper auquel participait un couple d'octogénaires. C'était des gens parfaitement autonomes qui s'étaient rendus sur place en voiture. Quelqu'un a parlé à un moment donné d'un lien pour trouver de l'information sur Internet, et le couple en question a répondu qu'il n'avait pas d'ordinateur. Je ne sais pas dans quelle mesure cette situation est répandue chez les aînés, mais pouvez-vous nous dire à quel point il peut être difficile de s'assurer que les membres de ce groupe plus âgé ont effectivement accès à l'information?

Mme Anne Milan: Voulez-vous parler par exemple des données de Statistique Canada?

M. Bob Bratina: Oui.

Mme Anne Milan: Nous nous efforçons assurément de rendre le site Web de Statistique Canada plus accessible aux gens et plus facile à utiliser. Nous y apportons sans cesse des améliorations. Nous sommes très ouverts aux commentaires des utilisateurs.

De plus en plus, nous essayons de présenter le contenu en fonction des thèmes touchés. Ainsi, si une personne a besoin de données au sujet des aînés, elle pourra les trouver plus facilement. Nous travaillons à mettre sur pied un portail pour les aînés. Nous faisons le nécessaire pour que ces données soient plus facilement accessibles aux gens, et notamment aux personnes âgées.

• (1035)

M. Bob Bratina: Parlons maintenant de santé publique. L'observation de ces personnes âgées au sein de ma famille m'a permis de constater que des erreurs flagrantes sont commises quant aux médicaments prescrits. Il a suffi parfois d'une simple observation d'une infirmière pour que l'ordonnance du médecin soit changée.

À Hamilton, nous avons la faculté de médecine familiale de l'Université McMaster au centre-ville qui est reliée à des cliniques pour être à proximité de la population vulnérable en plus des services de santé publique dans le même environnement. Je me demande si l'on peut noter des améliorations quant à la façon dont les médecins et les professionnels de la santé arrivent à composer avec les problèmes qui touchent la population âgée.

Mme Anna Romano: C'est une excellente question. Encore là, tous les enjeux liés au non-respect de la médication relèvent du mandat de Santé Canada. Je suis désolée de ne pas pouvoir vous répondre à ce sujet.

M. Bob Bratina: D'accord.

Eva, à vous la parole.

[Français]

Mme Eva Nassif (Vimy, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de nous avoir livré des présentations enrichissantes. Nous aurions aimé avoir plus de temps pour leur poser plein de questions.

Ma première question s'adresse à Mme Milan, de Statistique Canada.

Comme on le sait, la population canadienne est vieillissante. Dans la circonscription de Vimy, que je représente et qui est située au Québec, plus du quart de la population a plus de 65 ans. Comme les femmes vivent plus longtemps que les hommes, il y a un écart entre les deux sexes quant à l'espérance de vie.

Pourriez-vous nous dire si cet écart a diminué et, le cas échéant, pourquoi?

M. Sébastien Larochelle-Côté: Je vais répondre à cette question, et je le ferai en français.

[Traduction]

La présidente: Nous avons des services d'interprétation au besoin.

Mme Eva Nassif: Laissez-le parler en français, madame la présidente.

Je plaisante.

[Français]

M. Sébastien Larochelle-Côté: Essentiellement, l'espérance de vie des femmes a augmenté. Cela dit, celle des hommes a augmenté plus rapidement. Autrement dit, on observe une diminution de l'écart entre les hommes et les femmes pour ce qui est de l'espérance de vie. Les hommes vivent donc plus longtemps qu'auparavant. C'est ce qui explique que les hommes âgés soient plus susceptibles de vivre en couple et que le veuvage chez les femmes soit en diminution. Le veuvage demeure plus fréquent chez les femmes que chez les hommes, mais l'écart est moins prononcé qu'auparavant.

Mme Eva Nassif: À quoi attribuez-vous cela?

M. Sébastien Larochelle-Côté: Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'augmentation de l'espérance de vie chez les hommes. Beaucoup de recherche a été faite là-dessus, mais, essentiellement, on remarque que les hommes ont beaucoup changé dans plusieurs aspects. Les cohortes de baby-boomers qui arrivent maintenant à cet âge n'ont pas eu le même mode de vie que les hommes des générations précédentes. Les hommes des générations précédentes ne travaillaient pas dans les mêmes domaines et leur mode de vie était différent de celui des hommes d'aujourd'hui. Cela a des conséquences.

Mme Eva Nassif: Pouvez-vous nous donner plus de détails?

[Traduction]

La présidente: Malheureusement, nous avons déjà largement dépassé le temps imparti.

Ce sera donc tout pour ce groupe de témoins. Comme je l'indiquais tout à l'heure, nous devons nous garder environ cinq minutes pour discuter des travaux du Comité.

Nous allons suspendre la séance pour passer à huis clos. Si tous ceux qui ne peuvent pas être présents pendant que nous nous réunissons à huis clos pouvaient quitter la salle rapidement, ce serait très apprécié.

Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>